



Projet de Stratégie Pays 2022-2026

NIGER

Version transmise à l'Ambassade de Belgique à Niamey

11 juin 2021

Table des matières

Table des matières	1
1. Introduction et cadrage	3
1.1 Cadrage général.....	3
1.2 Ciblage géographique et groupes cibles.....	5
1.3 Risques macro	6
2. Orientations stratégiques	7
2.1 Analyse de la problématique ‘inégalités sociales et économiques’	7
2.2 Approches et principes stratégiques	8
2.3 Les thèmes transversaux	12
3. Pilier I : Promotion de la sécurité sociale et réduction des inégalités sociales	13
3.1 Analyse du contexte	13
3.2 Objectifs et ambitions	16
3.3 Leviers de changement - Volet Santé	17
3.4 Leviers de changement - Volet Education	19
3.5 Approche multisectorielle de la SDSR	20
3.6 Acteurs clés.....	20
3.7 Groupes cibles prioritaires et zones d’intervention	21
3.8 Alliances stratégiques.....	22
3.9 Conditions opérationnelles	24
4. Pilier II : Développement agropastoral – Entrepreneuriat - Emploi.....	25
4.1 Analyse du contexte	25
4.2 Objectifs et ambitions	27
4.3 Leviers de changement.....	28
4.4 Acteurs clés.....	29
4.5 Groupes cibles prioritaires et zones d’intervention	30
4.6 Alliances stratégiques.....	30
4.7 Conditions opérationnelles	31
5. Approche Pilote Paix-Sécurité-Développement.....	32
5.1 Analyse du contexte	32
5.2 Objectifs et ambitions	33
5.3 Leviers de changement.....	34
5.4 Acteurs clés.....	34
5.5 Groupes cibles prioritaires et zone d’intervention.....	34

5.6	Alliances stratégiques	34
5.7	Conditions opérationnelles	35
6.	Modalités d'aide et de mise en œuvre.....	35
7.	Obligations respectives et engagements mutuels.....	36
8.	Mécanismes de modification de la stratégie	37
9.	Annexes	37
9.1	Acronymes et abréviations.....	37
9.2	Indicateurs d'impact.....	40
9.3	Allocation budgétaire	41
9.4	Team Europe Initiatives.....	42
9.5	Documents de référence	43
9.6	Glossaire Enabel	44

1. Introduction et cadrage

Le **présent chapitre** donne un aperçu des éléments de cadrage de la stratégie découlant de la Lettre d'Instruction de la Ministre de la Coopération réceptionnée le 19 mars 2021, **en se référant brièvement aux objectifs, aux piliers proposés, au ciblage géographique et aux risques macro.**

La stratégie s'inscrit dans **l'appui à la gouvernance du pays** au profit des populations, en particulier des populations vulnérables. Elle s'aligne sur les principes promus par la coopération belge dans les situations fragiles¹, le positionnement stratégique de la Belgique au Sahel², les orientations de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035³ et enfin la Stratégie Enabel 2030.

Conformément à cette dernière, la stratégie pour le nouveau portefeuille Pays 2022-2026 vise à en augmenter son impact. Pour ce faire, le nouveau portefeuille bilatéral s'inscrit d'une part **dans la continuité** (cf. Avis d'Enabel préalable à la lettre d'instruction pour le Niger) et **introduit des domaines et secteurs novateurs**. D'autre part, Enabel investit dans **des projets qui sont complémentaires au portefeuille bilatéral** et qui permettent de valoriser les domaines prioritaires et d'expertise de la coopération.

Par ailleurs, le constat est sans équivoque : **le développement durable passe par des partenariats efficaces**. Enabel souscrit à cet impératif auprès du gouvernement du Niger mais également auprès des autres organismes qui peuvent appuyer **les changements systémiques nécessaires au développement durable du pays**. Le présent document est déjà **le fruit d'un processus de consultations et d'informations avec les parties prenantes clés**, à savoir le Team Belgium, les partenaires nationaux, la société civile, partenaires techniques et financiers des secteurs repris sous les 2 piliers de la Lettre d'Instruction.

Le **chapitre II** donne un **aperçu des orientations stratégiques** qui tiennent compte du **contexte fragile** (cf. les 5 dimensions de fragilité point C) et **des approches et domaines** qui guident l'ensemble des interventions du portefeuille à venir. **Les piliers rassemblant les secteurs prioritaires** de la coopération belge seront décrits sous l'angle des ambitions et leviers de changement déjà identifiés (**chapitres III, IV, V**).

Durant la formulation du prochain portefeuille pays, Enabel **va affiner et finaliser les théories du changement** liées à chacun des piliers en fonction d'une analyse des risques dans les zones d'intervention, des possibles alliances stratégiques et d'un dialogue plus avancé avec les partenaires étatiques. En corollaire, l'enveloppe budgétaire est présentée globalement par piliers dans ce document (cf. Annexe C. Allocation budgétaire).

1.1 Cadrage général

La présente stratégie ambitionne de soutenir des objectifs sectoriels essentiels au Niger que sont (i) le niveau d'enseignement ; (ii) l'état de santé ; (iii) l'état nutritionnel ; (iv) le système de

¹ Stratégie Enabel 2030 et note stratégique DGD sur la fragilité (2013) : 1. Intégrer le contexte et ne pas nuire 2. Faire du renforcement de l'Etat l'objectif fondamental 3. Accorder la priorité à la prévention 4. Mettre en place une approche pangouvernementale 5. Promouvoir la non-discrimination comme fondement de sociétés stables et sans exclus 6. S'aligner sur les priorités locales d'une manière différente selon le contexte 7. Coordonner les actions 8. Agir vite... mais rester engagé assez longtemps pour avoir des chances de réussite - flexibilité 9. Eviter de créer des poches d'exclusion 10. Gérer les risques et être réaliste dans les attentes.

² En particulier l'inscription dans une approche globale, le développement de niches selon les avantages comparatifs des instruments belges

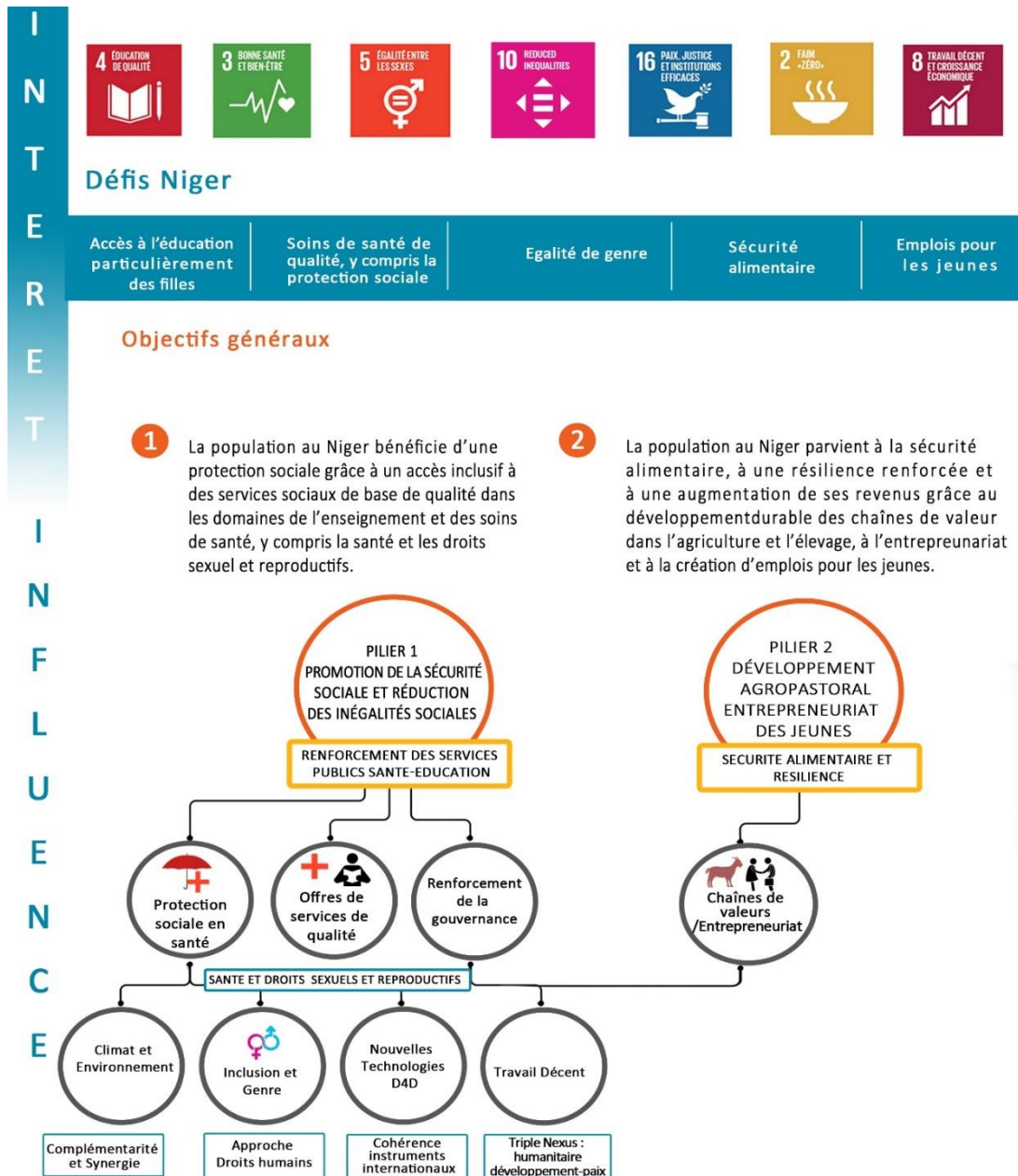
³ Il s'agit de la maîtrise progressive de la démographie, la formation du capital humain, le développement d'une économie rurale plus résiliente et fortement créatrice d'emplois décents, une redynamisation du secteur privé accompagnée d'une diversification de l'économie et une transformation de l'administration publique.

protection sociale (v) l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes et des femmes qui tous sont des leviers majeurs de lutte **contre les inégalités sociales et économiques**.

Enabel agit également sur les **autres défis que sont la paix et la sécurité, les changements climatiques et l'environnement ainsi que l'explosion démographique** dans le pays.

L'enveloppe budgétaire prévue pour la période 2022-2026 **est de 50 millions d'euros**.

Le schéma ci-dessous reprend les **éléments de cadrage** du Portefeuille Pays Niger-Belgique 2022-2026⁴.



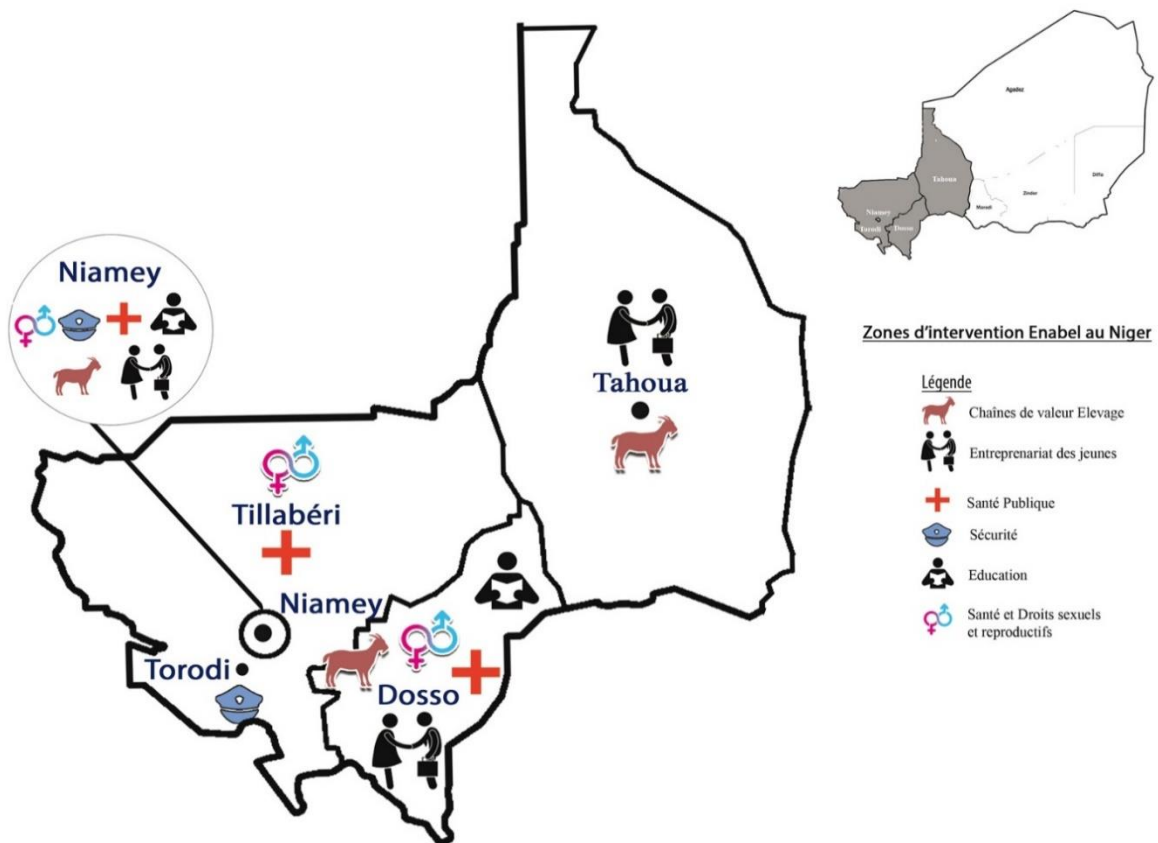
1.2 Ciblage géographique et groupes cibles

La coopération gouvernementale belge au Niger pour la période 2022-2026 continuera de se concentrer **dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Dosso. Enabel ciblera des zones spécifiques** en leur sein - départements, districts sanitaires et intercommunalités - selon **une approche cohérente lors de l'élaboration du portefeuille.**

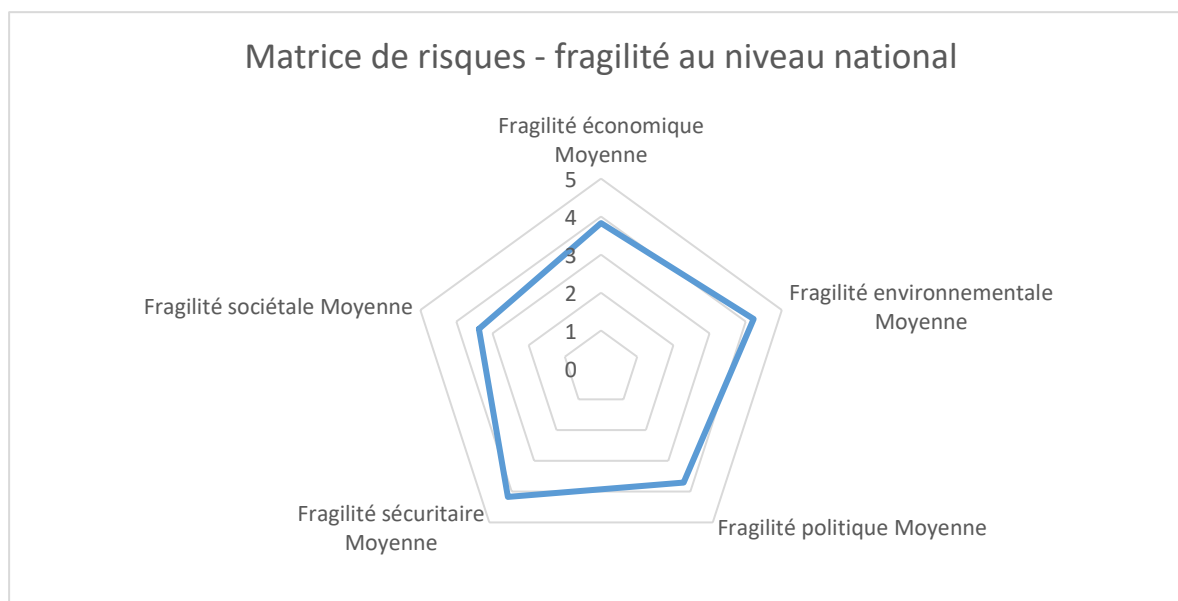
Le lien entre les zones rurales et les centres urbains de consommation sera également considéré dans le cadre du développement des chaînes de valeur et de l'entrepreneuriat (les bassins économiques), ainsi que les centres (semi-)urbains dans le secteur de la santé publique.

Sur **la région de Dosso, une programmation multi-sectorielle, multi-acteurs et multi-niveaux est prévue** en combinant l'intervention simultanée des axes stratégiques retenus dans les piliers 1 & 2.

Au sein **des groupes cibles détaillés sous chaque pilier**, une attention particulière sera accordée aux jeunes, et à l'autonomisation et la participation des filles et des femmes.



1.3 Risques macro



Conformément à l'engagement de la Belgique à travailler sur les éléments de fragilité au Niger, **une analyse des risques macro a été initiée avec l'outil FRAME.**

Des risques contextuels reliés et analysés selon les cinq dimensions de fragilité (économique, environnementale, politique, sécuritaire et sociétale) ont été dégagés en tenant compte des secteurs et des zones d'intervention. Ces éléments servent **de cadre macro d'analyse qui seront davantage développés et contextualisés pour le portefeuille surtout pour la prise en compte des risques sécuritaires et les principes de l'approche** fondée sur les droits humains (cf. section II.B).

Les risques sécuritaires (4,17) et **environnementaux** (4,22) ont des niveaux très élevés et semblables. Les risques **économiques** (3,83) et **politiques** (3,7) ont des niveaux élevés et proches. Les risques **sociétaux** se retrouvent à un niveau moyen-élevé (3,38).

1.3.1 Risques multi-dimensionnels/interventions multi-dimensionnelles

La **situation de fragilité sécuritaire** qui se dégrade rapidement dans la région du Sahel et qui impacte l'ensemble des dynamiques socio-économiques et politiques a une incidence majeure sur le développement du pays. La dimension **économique et la dimension sociétale** offrent **des opportunités importantes pour agir sur la fragilité du contexte d'intervention** et sont déjà au cœur des objectifs de la stratégie : réduire l'insécurité alimentaire, augmenter l'accès à l'entrepreneuriat, l'emploi, la santé, l'éducation pour les groupes cibles tout en renforçant la gouvernance des secteurs.

1.3.2 D'abord ne pas nuire

Qu'il s'agisse des principes d'intervention dans les situations de fragilité ou de l'approche basée sur les droits humains, une des priorités à mettre en avant est : « **d'abord ne pas nuire** » pour l'ensemble des interventions d'Enabel dans le pays mais doit aussi s'inscrire dans le dialogue politique (jusqu'au niveau national). L'application de ce principe est basée sur une analyse approfondie du contexte au Niger et s'ancrera sur **une approche de sensibilité aux conflits et des mesures de mitigation** lors de la mise en œuvre des interventions.

1.3.3 'Flexibilité' de mise en œuvre dans les zones d'insécurité

La situation sécuritaire imprévisible et volatile a de **multiples incidences au niveau programmatique et opérationnel** surtout pour le suivi des programmes. Elle pourrait mettre à risque **le budget de l'Etat** pour le développement au profit des investissements dans la défense mettant ainsi en péril le maintien de services de base de qualité.

Enabel a récemment adopté des mesures supplémentaires **dans le domaine de la sécurité**.

Les règles de déplacement et le travail dans certaines zones surtout pour le déplacement des expatriés suivent des protocoles stricts (zones déconseillées, voyages sous escorte militaire et non militaire, déplacement en avion privilégié).

Enabel s'appuie également sur **des critères de choix et des conditions préalables pour les zones géographiques**, qui peuvent évoluer dans le temps. Le choix d'agir dans des zones à risques relativement élevés requiert **une analyse relative aux 'coûts versus bénéfices' pour les populations vulnérables, la sécurité du personnel, la sécurisation des sites et les coûts de transaction** -notamment pour le suivi-évaluation à distance et/ ou par des instances tierces.

Les missions locales par des collègues nationaux, la société civile, des relais locaux et des autorités locales sont privilégiés. Ceci entraîne moins de suivi direct sur le terrain et davantage des regroupements des partenaires et bénéficiaires dans les lieux sécurisés.

Finalement, face à la possibilité d'une évolution rapide du contexte sécuritaire, Enabel met en place des systèmes de suivi et des équipes en capacité de **prise de décisions rapides et d'adaptations continues** pour le bien des personnes et des interventions.

2. Orientations stratégiques

2.1 Analyse de la problématique 'inégalités sociales et économiques'



Malgré les progrès réalisés par le Niger au cours de la dernière décennie, le niveau d'extrême pauvreté dans le pays reste très élevé : 41,45% de la population soit plus de 9,5 millions de personnes (Banque Mondiale, 2019) . L'inégalité dans une société est un moteur important de la pauvreté et affaiblit le contrat social. Il est dès lors nécessaire de prévoir un portefeuille soutenant non seulement l'accès à des services de qualité mais également avec des approches spécifiques **pour assurer l'inclusion** de tous.

Les inégalités au Niger, prenant des formes multiples, doivent être adressées dans leur contexte en soutenant une approche basée sur les droits, en élargissant l'appui aux politiques et en ciblant les dépenses publiques pour réduire les disparités en matière d'accès et de chances.

Par ailleurs, le Niger dispose **d'une population jeune (66%), dont 33% ont un âge compris entre 15 et 35 ans**. Au moins **48%** des jeunes (15-24 ans) vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Ils font face à une insécurité économique, sociale, politique et d'emploi. Cet état de fait limite leur accès aux services sociaux essentiels, à des opportunités de développement de leurs capacités (sur toutes les formes) et de leurs compétences. Le manque d'accès aux services sociaux essentiels et aux opportunités économiques peut amener les jeunes à commettre des actes

violents, ou à se déplacer ou quitter le pays de manière dangereuse, et aggravent les inégalités et iniquités.

En ce qui concerne les **enfants** (0-14 ans), **environ 75%** des enfants de moins de 5 ans sont privés d'au moins de trois services sociaux. La population est aussi **à majorité féminine**, à environ **50,3%**, (80% rurale et à 58,2% de moins de 18 ans), qui paie encore le prix des violences et discrimination en termes de droits d'accès et de jouissance dans les secteurs d'intervention. Leur vulnérabilité s'accroît avec la situation sécuritaire et les effets de changement climatique.

A ces inégalités structurelles liées au genre s'ajoute leur faible prise en compte dans les décisions et programmes de développement et des difficultés de *mainstreaming*, de contrôle de qualité, de coordination institutionnelle et d'insuffisance d'outils de suivi-évaluation (holistique) des avancées en matière de genre.

2.2 Approches et principes stratégiques

2.2.1 Principes de durabilité

Faire en sorte que les services sociaux de base et que la résilience économique soient améliorés, rendus plus égalitaires, plus équitables et plus accessibles aux plus pauvres et aux plus vulnérables dans le contexte de fragilité du pays, devrait renforcer **la confiance des citoyens dans l'État et renforcer le contrat social**.

Pour ce faire, la stratégie **s'aligne sur les orientations nationales et sectorielles du pays** en général et en particulier la **Déclaration Générale de Politique du nouveau Premier Ministre** (cf. Annexe E Documents de référence).

L'**approche systémique** sera inscrite dans l'ensemble des piliers. En effet, les secteurs de développement sur lesquels se concentre Enabel dépendent de multiples facteurs qui, s'ils sont travaillés de façon **holistique et inclusive**, peuvent créer une chaîne d'impact positif et durable :

- par un **double ancrage des interventions** pour renforcer les liens entre les différents niveaux : central-régional-départemental-communal-communautaire mais aussi les niveaux central, déconcentré et décentralisé ;
- par le biais d'une **approche participative** pour se concentrer sur les besoins pertinents exprimés par les différents acteurs et ainsi garantir une appropriation et des solutions adaptées à chaque contexte ;
- en soutenant à travers ces différents **niveaux et acteurs, le partage de responsabilité et la redevabilité de l'Etat**. Les **principes de gouvernance**, en particulier la redevabilité pour soutenir le droit des populations, seront soutenus en tenant compte de la décentralisation et de la déconcentration.

La **complémentarité et la synergie** des acteurs clés identifiés ainsi que les alliances stratégiques sous chaque pilier visent à appuyer l'élaboration de **stratégies et de planifications à long terme** et à diminuer la multiplicité d'approches pilotes éparses.

2.2.2 Continuité et innovation du portefeuille

Par ailleurs, la stratégie ambitionne de soutenir des nouveaux secteurs et également des approches innovantes et fonctionnelles déjà développées et qui requièrent d'intervenir sur les contraintes à leur diffusion.

- Les acquis du programme PiC4 2017-2021 sont capitalisés et renforcés pour **une mise à échelle** : le développement de chaînes de valeur **en combinaison avec**

l'entrepreneuriat des femmes et jeunes et des emplois décents, **le pilotage d'un modèle sanitaire évoluant vers une assurance maladie** et la mise à échelle de l'approche **intégrée en éducation** ;

- La disponibilité et la qualité des soins en éducation et en santé **vont être renforcées par la SDSR** ;
- En termes d'outils et d'approches, le portefeuille exploite les bénéfices **de la digitalisation dans plusieurs secteurs** ;
- Divers volets s'inscrivent davantage dans une perspective de **liens avec des partenaires stratégiques**, notamment à travers les acteurs de Team Belgium, à savoir les ACNG belges, la Défense belge et les autres Etats Membres (Team Europe) ;
- **L'approche globale** est en cours d'analyse à travers un projet pilote qui vise la restauration des fondements de l'Etat de Droit et le contrat social ;
- **A travers** l'approche **double ancrage** des outils et modèles **seront testés** en concertation avec le secteur privé et la société civile.

2.2.3 Liens entre l'humanitaire, le développement, la paix et la sécurité

Le contexte de crise prolongée affecte la vulnérabilité des populations. Par ailleurs, le besoin d'une aide d'urgence dans le pays tient principalement d'un manque d'accès structurel aux services de base. Face à ces constats, Enabel intègre une approche triple **Nexus Humanitaire Développement Paix** :

- une **logique d'apprentissage et d'échanges avec les ACNG belges** qui ont également un mandat humanitaire, pour assurer la continuité de la protection et promouvoir la résilience en ce compris des personnes déplacées et réfugiées ainsi que des membres des communautés hôtes. Une attention particulière sera portée sur leurs approches **en cohésion sociale, la plus-value de leurs approches de résilience intégrées et concentrées** géographiquement combinant des réponses à des besoins immédiats, aux vulnérabilités et aux risques ;
- une approche liant **sécurité et développement avec la Défense belge** (chapitre V) ;
- par une **approche intégrée visant la résilience des individus et des communautés**, se concentrant sur les populations les **plus vulnérables** y compris les personnes en mobilité, déplacées ou réfugiées.

2.2.4 Cohérence interne et externe des instruments de coopération, partenariats et synergies

La **recherche d'une vision globale intégrée** (Team Belgium, UE/Team Europe Initiatives) est encouragée lorsque cela est pertinent et justifié. Des acteurs et initiatives sont déjà pré-identifiés au sein de chaque pilier. Les volumes de financements de l'Etat belge seront complétés pour répondre de manière conséquente aux défis mondiaux sur lesquels Enabel se concentre, principalement **les inégalités sociales et économiques**.

Par ailleurs, une recherche **interne de cohérence** se fera également au sein du portefeuille :

- entre les **volets du pilier I** : à travers les activités SDSR ;
- entre les **pilliers I et II** pour les approches (ABDH- l'approche Genre), publics cibles (collecte, analyse et désagrégation des données) ;
- le projet pilote **approche globale** et les autres piliers ;
- et les autres interventions d'Enabel en particulier le portefeuille climat (accès aux ressources naturelles et pastorales et gestion foncière en soutien aux filières du pilier II) et les autres potentiels projets (WeHubit, Sécurité...).

2.2.4.1 Innovation Team Belgium

Divers éléments propices à une dynamique « **Team Belgium** » sont réunis au Niger : **des acteurs de la coopération non gouvernementale** (7 ONG belges) sont engagés sur des droits humains et des secteurs communs au portefeuille à venir. La présence conjointe de **Enabel et de la Défense** offre des opportunités de collaboration.

Les calendriers de planification de ces différents acteurs sont bien alignés à la coopération bilatérale directe au Niger (cf. cycle de programmation 2022-2026 pour la coopération non gouvernementale et volonté de la Défense belge de poursuivre la coopération militaire nigéro-belge au-delà de 2021) également en termes de zones d'intervention (régions frontalières et l'Ouest du Niger).

Le **secteur privé belge** est quasi absent au Niger. Bio-Invest n'est actuellement engagé que sur un financement (AviNiger, filière avicole). Des opportunités de financement pourraient être explorées avec eux pour les chaînes de valeurs (pilier II du portefeuille).

Avec le programme **Wehubit**, l'intégration des technologies numériques sera analysée de façon transversale sur base entre autres des acquis du projet SIT SAHEL.

2.2.4.2 Société civile belge

Des échanges ont été initiés dès l'élaboration du **Cadre Stratégique commun (CSC) Niger des ACNG belges** sous l'angle de :

- leurs expertises techniques au regard des piliers d'intervention ;
- du partage d'expériences et apprentissages commun principalement au sein du CSC Niger et le CSC Travail Décents pour le Pilier II (création d'emplois décents, la promotion du Droit du travail et la nécessité d'une protection sociale).

Cadre Stratégique Commun Acteurs non gouvernementaux belges au Niger	Piliers Enabel
1. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, moyens d'existence Vétérinaires Sans Frontières, Oxfam, Caritas International	2.
Synergie : plaidoyer et promotion chaînes de valeurs Complémentarité : échanges d'informations et outils	
2. Accès et services de base de qualité Médecins du Monde, VSF, Croix Rouge Belgique, Plan International	1.
Synergie : approche intersectorielle et multidisciplinaire Complémentarité : sensibilisation – Information	
3. Egalité de genre et l'empowerment des filles, des femmes et des personnes à risque d'exclusion Croix Rouge Belgique, Caritas International, Oxfam, Humanity & Inclusion, Plan International	1/2
Synergie : Formation intégrée Complémentarité : échanges d'informations - outils	

2.2.5 Approche globale

La Lettre d'Instruction mentionne **une recherche d'opportunité de mise en œuvre de l'approche globale** (Défense, Diplomatie, Développement) et le nexus sécurité développement. Enabel et des représentants des ministères concernés ont identifié une opportunité de développement de cette approche.

Le contexte est en effet favorable : coopération bilatérale forte (50 ans en 2021), coopération militaire nigéro-belge en cours depuis plusieurs années et une attention diplomatique prioritaire de la Belgique sur la zone Sahel. L'objectif visé est de travailler sur **différentes dimensions de fragilité** qui influencent également les inégalités : capacité sécuritaire, cohésion sociale, accès à des services de base.

La volonté de développer des programmes « Paix-sécurité et développement » est également portée par d'autres bailleurs et des **opportunités de synergie au niveau européen** sont envisageables (cf. stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel).

Une note conceptuelle a été réalisée à cet effet et a nourri une ébauche de projet dont les grandes lignes sont présentées dans un chapitre qui lui est dédié (chapitre V).

2.2.6 Approche alliances et partenariats stratégiques

La stratégie vise à s'intégrer davantage dans des initiatives internationales déjà existantes (Alliance Sahel, la Grande muraille verte (GMV), ...). La Coopération belge se positionne auprès de : a) La Commission européenne (DG DEVCO/INTPA + autres DG), mais aussi EEAS (FPI) et les banques européennes de développement ; b) Les Etats membres de l'UE mais aussi leurs agences agissant comme bailleur ; c) Les fonds globaux et fondations. A ce stade, le financement européen identifié provient du **NDICI-Global Europe instrument (2021-2027), du Programme pluriannuel qui en découle (MIP) et de ses initiatives Team Europe** dont Enabel a déjà été un acteur déterminant (cf. annexe D). Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne, des opportunités spécifiques de cofinancement pour la Coopération belge dans le domaine de la santé, l'élevage, le changement climatique, la numérisation/*Digital for Development* et le nexus humanitaire-sécurité-développement pourront être identifiées et augmenter le volume et l'impact du portefeuille. Des possibilités d'alliances ont été étudiées plus en détails par pilier (cf. chapitres III, IV, V) et devront être confirmées dans les prochains mois/ans.

Pour l'agenda Digital, Enabel suit avec attention le **D4D Hub** (consolidation du rôle de premier plan de la Belgique dans la coordination de la branche africaine du projet AU EU D4D) et **la programmation qui** pourrait comprendre l'éducation numérique.

2.2.7 L'approche fondée sur les droits humains

Au niveau de la stratégie, le choix des secteurs et des groupes cibles est aligné sur les principes de l'approche belge fondée sur les droits humains. Cette approche vise à **autonomiser et à donner la parole aux titulaires de droits pour réclamer leurs droits** inaliénables, interdépendants, indivisibles et universels, pour participer à leur propre processus de développement et pour **renforcer la capacité des porteurs de devoirs à respecter, protéger et réaliser ces droits**.

L'approche intègre de manière transversale les principes-clés suivants : **participation pleine et effective, égalité et non-discrimination et inclusion des groupes vulnérables, autonomisation et renforcement des capacités ainsi que transparence et redevabilité**.

On visera spécifiquement via cette approche, **la réalisation du droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à l'alimentation, le droit à la sécurité sociale, l'égalité de genre et le travail décent**. Renforcer l'accès des populations, y compris celles en mobilité, les personnes déplacées ou les réfugiés à des services de base dans le secteur de la santé, de l'éducation, de l'alimentation s'inscrit dans cette logique. Une attention particulière sera accordée à :

- L'analyse des perceptions et représentations des acteurs locaux ;
- Les potentiels impacts des interventions du point de vue des détenteurs de droits et des porteurs d'obligations ;
- L'analyse des rapports de pouvoir entre acteurs et communautés avec un volet centré sur les groupes vulnérables, y incluses les personnes en mobilité, déplacées et réfugiées, et les causes structurelles de leur vulnérabilité ;
- L'organisation et la structuration du dialogue au niveau local ;
- L'intégration d'indicateurs de suivi.

La stratégie s'inscrit dans les efforts d'Enabel pour un développement qui ne laisse personne de côté et donc du **principe « leaving no one behind »** pour davantage d'inclusion. L'approche du portefeuille prend dès lors également en considération la vulnérabilité des personnes en mobilité et en particulier les personnes déplacées et réfugiées.

2.3 Les thèmes transversaux

2.3.1 L'approche inclusive basée sur l'égalité de genre

Le nouveau portefeuille s'aligne sur **la stratégie Genre 2019-2023** de Enabel et les **politiques nationales pertinentes** (cf. liste des documents de référence en Annexe E.) du Niger.

A travers le portefeuille, on intégrera une double approche combinant le *gender mainstreaming* et des actions spécifiques visant l'égalité de genre et l'autonomisation des filles et des femmes, en alignement avec les ambitions de la coopération belge en matière de marqueur genre de l'OCDE. Ceci sera opérationnalisé sur base des recommandations de la revue documentaire et d'une analyse genre approfondie.

Par ailleurs, en donnant une place de choix à l'Approche Basée sur les Droits Humains, et la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs, le portefeuille ambitionne la construction des relations plus équitables entre les hommes, les femmes et les jeunes par :

- l'autonomisation sociale et économique des jeunes (filles et garçons) et des femmes et le développement de leur talent et de leur leadership économique, social et politique dans l'ensemble des piliers ;
- l'amélioration de la productivité et de la valorisation du capital humain des jeunes et les femmes par le biais des activités scolaires et des emplois décents ;
- la prévention et la limitation des violences sexuelles et les effets des mariages et maternités précoces dans les écoles et dans les ménages ainsi que toutes les violences basées sur le genre dans leur dimension la plus large ;
- la promotion et le respect des jeunes et des femmes ;
- un mécanisme de coordination pour tout le portefeuille pour faciliter la capitalisation des succès et des leçons apprises dans ce domaine.

2.3.2 Changement climatique et préservation de l'environnement

Durant la mise en œuvre du portefeuille, une attention sera portée sur l'économie **verte**, **la prise en compte des actions d'atténuation des effets négatifs** que chaque activité pourrait avoir sur l'environnement, ainsi qu'à l'utilisation égale - équitable et durable des ressources locales et des sources d'énergies renouvelables. Le portefeuille sera renforcé **par les axes stratégiques**

du portefeuille climat en particulier la restauration des terres dégradées et la gestion durable des terres agropastorales.

2.3.3 Nouvelles technologies (D4D)

La réduction de la fracture numérique est une priorité des autorités politiques nigériennes-Stratégie 2.0. Le nouveau portefeuille portera attention aux innovations et au développement des compétences numériques des jeunes, des femmes et des institutions ciblées au sein des piliers : e-Education formation, e-Santé (poursuite de l'intégration du digital dans le programme actuel santé), e-Agriculture/ entrepreneuriat autour de la mise en place d'une plateforme de e-commerce et de la formation.

2.3.4 Travail décent

Le portefeuille va s'aligner avec les **principaux piliers du CSC travail décent** que sont : la création d'emplois productifs ; les droits au travail ; la protection sociale et le dialogue social. Une attention sera mise sur la définition de cibles et des indicateurs applicables sur la base des défis identifiés avec les différents acteurs, dont les acteurs non gouvernementaux du cadre stratégique commun « travail décent ».

3. Pilier I : Promotion de la sécurité sociale et réduction des inégalités sociales

3.1 Analyse du contexte

3.1.1 Contexte général

La pauvreté freine l'accès aux soins et à l'éducation. Elle est liée aux inégalités et aux iniquités et en est un facteur aggravant.

L'islam a une place principale au Niger avec plus de 90% de la population qui pratique cette religion. Il est un socle commun de principes et de valeurs qui permet de débattre des changements sociétaux sous-jacents à nos domaines d'intervention.

La continuité du programme bilatéral est une réelle opportunité de changement social. La Belgique intervient dans le domaine de la santé au Niger depuis plus de dix ans ce qui permet d'introduire le concept d'une assurance maladie de l'Etat dans le système de santé dans le prochain portefeuille. **La capitalisation de l'approche Sarraounia** (projet débuté en 2016, d'une durée de 3 ans avec un budget de 824600 Euros pour six collèges ruraux) démontre des résultats probants dont la réduction du taux d'abandon des élèves dans ces établissements (passé de 20% environ, à moins de 1%). La pérennisation ainsi que la mise à échelle de cette approche est souhaitée par l'ensemble des parties prenantes.

Mariages forcés et précoces. Malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires pour y mettre fin, ils restent encore solidement ancrés dans les pratiques. **75% des jeunes filles nigériennes** sont mariées **avant l'âge de 18 ans** et **28% avant d'avoir 16 ans** avec **comme corollaire les grossesses précoces et leurs complications** qui font partie des causes majeures de la mortalité maternelle. Ces chiffres placent le Niger en tête des pays ayant le taux de mariages précoces le plus élevé dans le monde (Banque Mondiale, Unicef- 2019).

Cette pratique, plus largement répandue dans les **familles les plus défavorisées et en zones rurales** (FNUAP), est renforcée par le **problème de l'accès à l'éducation des filles vivant en milieu rural**. Leurs statuts de femmes au foyer ne requièrent pas leur éducation scolaire, les **maintenant dans la dépendance et l'inégalité face aux hommes**.

La maîtrise de la natalité s'impose comme condition majeure au développement du pays. Mais, elle est complexe à adresser car elle se confronte à des pratiques culturelles fortement ancrées dans l'ensemble de la société. A ce titre, il est nécessaire de non seulement prévenir ces situations ou de développer des approches qui permettent de maintenir les filles mariées et/ou avec une grossesse à l'école.

La Santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) est traitée comme une thématique spécifique par i) l'attention particulière qu'elle requiert, ii) la nécessité de services spécifiques en santé et iii) son approche intrinsèquement multisectorielle.

Ces dix dernières années, **la SDSR** s'est majoritairement déclinée à travers **différents programmes mis en œuvre en « silos »** (comme p.ex. la lutte contre le VIH/sida, l'éradication de la mutilation génitale féminine (MGF), la santé des adolescents et des jeunes (SAJ)). Ce modèle vertical n'a pas substantiellement contribué au système de santé global, ni permis un développement de modèles intersectoriels durables.

La mise en œuvre de politiques peine plus particulièrement dans la santé maternelle à moindre risque, la prévention et la réparation des fistules génitales féminines, la planification familiale et la santé des adolescents et des jeunes, et la prise en charge de victimes des violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles et la réparation des séquelles de la MGF.

3.1.2 Volet Santé

L'indice **de développement humain très bas et une pauvreté structurelle** déterminent les modèles de services sociaux. Ceci joue sur le (sous-)financement des secteurs sociaux mais aussi dans la performance du personnel et le comportement sanitaire de la population **largement illettrée**.

Le secteur de la santé est **relativement bien organisé** comparé à beaucoup d'autres secteurs de développement. Ceci est dû à **une déconcentration poussée de cadres supérieures** sur le territoire **et une politique sanitaire décentralisée** depuis 1995 relativement bien pensée dont les effets ont été démontrés. En 1995 le pays disposait de moins de 10 hôpitaux qui pouvaient offrir une césarienne aux femmes en difficulté de couche, le pays en compte actuellement une cinquantaine (la coopération belge en a construit récemment 2). La mortalité maternelle qui était > 1500 femmes pour 100.000 naissances vivantes en 1995, a chuté de > 60 %. Cette **décentralisation** des soins hospitaliers et la chirurgie de district a permis cet exploit par ailleurs fortement poussé par la coopération belge.

Malgré la pauvreté et la fragilité de l'Etat, le ministère a toujours pu maintenir **un minimum de services dans les zones rurales**, malgré l'insécurité affectant l'approvisionnement et la supervision des formations sanitaires.

Afin de protéger sa population majoritairement pauvre, mais néanmoins confronté avec des formations sanitaires sans médicaments, le Niger avait introduit **un recouvrement de coûts très partiel** : les patients étaient obligés de contribuer financièrement pour la consultation mais uniquement pour recouvrir les coûts des médicaments et des consommables médicales. Cette politique a pu redynamiser les formations sanitaires depuis 1997, mais le système est devenu obsolète car les recettes ont été utilisées à d'autres fins : paiement des salaires et des primes. Ce système de financement sera remplacé par les recettes via l'assurance maladie. Dans les districts de Gaya et de Gothèye, le FBR a déjà démontré la faisabilité d'un tel financement des formations sanitaires primaires.

Le personnel médical est généralement en sous-effectif, peu qualifié et en manque de motivation de par leurs conditions précaires (isolement, charge familiale, ...). Ce déficit est comblé par du personnel contractuel qui dépend des recettes des formations sanitaires qui se

retrouvent fréquemment à devoir ainsi couper le réapprovisionnement en médicaments pour les salaires.

La politique de la gratuité des soins s'est montrée problématique au Niger : retard de paiements des formations sanitaires, multiples initiatives de gratuité simultanées créant ainsi une fragmentation du système de financement du secteur. Les remboursements des prestations gratuites ne se réalisent pas à temps et trop souvent que partiellement. Le réapprovisionnement en médicaments et autres consommables devient difficile et le personnel démotivé par les conditions de travail déplorables. La récente initiative de création d'un 'Institut National d'Assistance Médicale' (INAM) visant à intégrer les différentes initiatives de gratuité, assistance médicale et d'assurance maladie est prometteuse pour structurer le système.

3.1.3 Volet Education

Le taux de décrochage scolaire et absentéisme au Niger atteint des scores élevés. Sur dix enfants scolarisés au primaire, seulement quatre atteignent le collège. En classe de 1ere année du collège, plus de 30% des effectifs abandonnent ou sont exclus. Cette déperdition est particulièrement prononcée chez les filles et en milieu rural. Les faibles scores réalisés par les élèves nigériens lors de l'évaluation régionale des acquis scolaires réalisée en 2019 témoignent de la faible performance en matière d'acquisition des compétences et des contenus (BEPC (30%) et Baccalauréat (25%) en 2019. **Cette déperdition scolaire** préoccupe le gouvernement et ses partenaires d'autant que la radicalisation et l'extrémisme menacent de détourner les jeunes en décrochage. Les faibles **niveaux d'alphabétisation** -40 % seulement des Nigérien·nes âgé·es de 15 à 24 ans savent lire (PNUD 2018) entravent également le développement économique du pays.

La **période de soudure** (juin à septembre) cumulée aux aléas climatiques a un impact conséquent sur les stocks alimentaires des familles et la surcharge des mères (qui utilisent les services de leurs enfants, surtout les filles) provoquant **absentéisme et retards répétés** d'apprentissage chez les enfants.

La **croissance démographique au Niger**, de l'ordre de 3,9% reste le taux le plus élevé au monde et particulièrement en Afrique subsaharienne. L'indice synthétique de fécondité est de 7 enfants par femme. La population scolarisable enregistre une **croissance annuelle de 3,3%** augmentant potentiellement la demande de scolarisation alors que les ressources mobilisées avoisinent 19% du budget général de l'Etat (cf. rapport d'exécution du PAA/ 2020).

Le nouveau modèle de gestion du système national (2021), est logé dans un seul ministère qui combine l'enseignement primaire et secondaire (Education Nationale). Cette fusion pourrait contribuer à travailler en continu et éviter les abandons scolaires d'un cycle à l'autre.

Le **nouveau Président de la République** s'est engagé en début de mandat à mettre en œuvre un certain nombre de mesures en lien avec l'accès dont les inégalités d'accès entre les 2 sexes, l'offre d'éducation et de formation et des infrastructures plus durables. Il s'est engagé à consentir une nette augmentation du budget des enseignements à 22%.

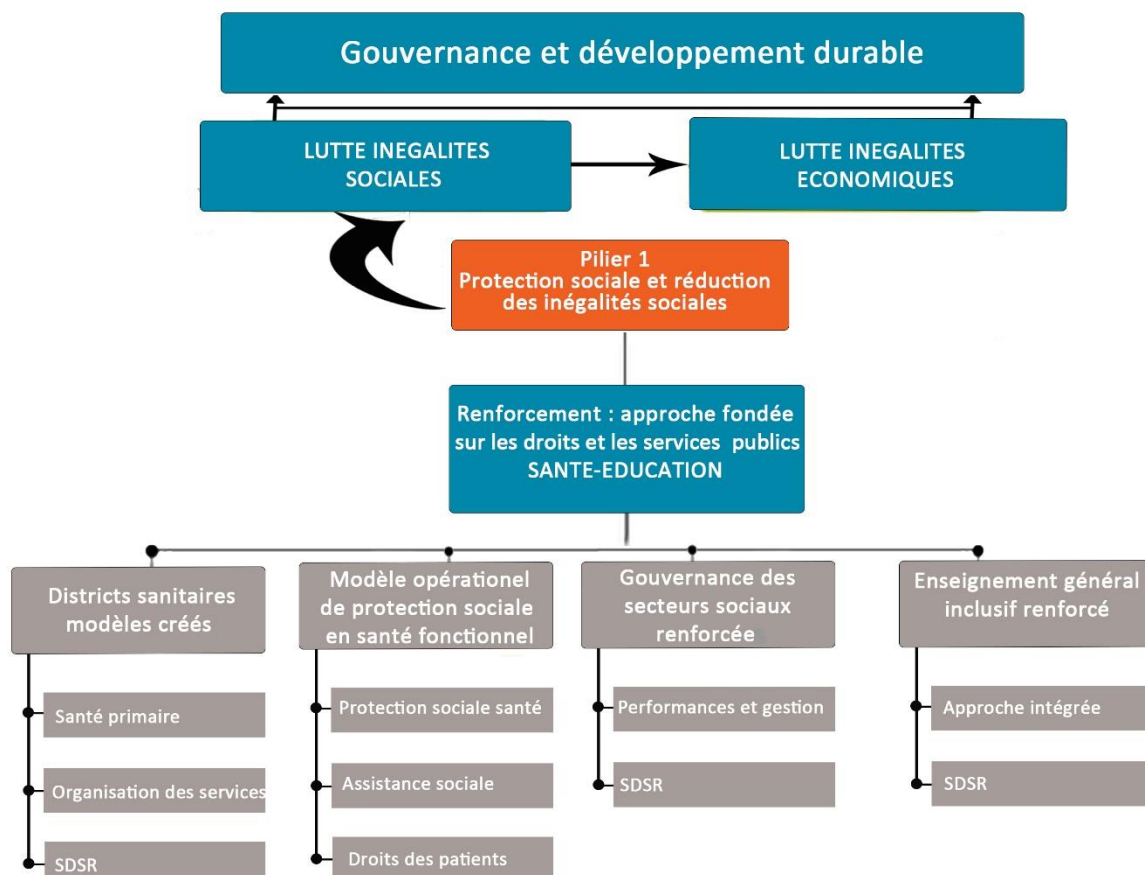
La politique éducative nationale prévoit l'amélioration du cadre normatif en ce compris pour **l'accès, la qualité et la gouvernance** du secteur et s'organise à travers un Comité Etat-Partenaires Techniques et Financiers pour l'alignement des interventions. Les politiques les plus pertinentes pour le volet Education sont le **Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF 2020-2022)**, qui planifie l'Education dans son ensemble et la **Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFF)**. Cette dernière a comme objectif d'améliorer l'équité, la parité et l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes en matière d'éducation et de formation à l'horizon 2020. L'attention est portée dans les communes en milieu rural à faible proportion de

filles scolarisées. Cette stratégie développe également une analyse des causes sous-jacentes du manque de scolarisation des filles et des recommandations de mise en œuvre.

Performance du système éducatif. Le secteur de l'éducation a enregistré des progrès ces dernières années en particulier dans les domaines de l'accès et de la couverture (les informations chiffrées seront disponibles lors de la phase de l'élaboration du portefeuille). Des défis importants restent à relever au niveau de la qualité de l'enseignement/apprentissage et le pilotage du système. Les succès existants démontrent l'importance de l'engagement des autorités politiques en ce compris les communes mais également sur l'accompagnement technique et financier des PTF.

3.2 Objectifs et ambitions

<p>La population au Niger bénéficie d'une protection sociale grâce à un accès inclusif à des services sociaux de base de qualité dans les domaines de l'enseignement et des soins de santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs.</p>
<p>OS 1 : Les districts sanitaires ciblés servent de districts modèles d'offre de soins pour le pays.</p>
<p>OS2 : Le ministère de la Santé et de la Protection Sociale dispose d'un modèle assurantiel pour le secteur informel.</p>
<p>OS3 : L'accès inclusif, la réention et la qualité des apprentissages, des jeunes filles et garçons sont renforcées dans le système de l'Education Nationale.</p>



Le schéma représente la logique d'intervention proposée au sein du pilier I concertée avec le partenaire national, en accord avec la Lettre d'Instruction et les leviers de changement propre au contexte et à l'expertise d'Enabel et basé sur les recommandations des évaluations mi-parcours (Cf. Note d'Avis Enabel préalable à la Lettre d'Instruction) :

- **Le soutien à l'accès à des services sociaux de base de qualité** dans la santé (principalement les soins de santé primaire) et l'éducation (enseignement général) ;
- un modèle **opérationnel d'une protection sociale en santé** sera présenté au ministère de la santé basé sur les évidences de terrain dans les districts sanitaires ciblés ;
- **la gouvernance de ces secteurs** sera renforcée pour une meilleure transparence en gestion et redevabilité envers la population avec un renforcement de la participation communautaire. La digitalisation **de plusieurs domaines** appuiera le processus et renforcera le potentiel de gestion des secteurs ;
- **les droits sexuels et reproductifs** sont adressés à travers les soins de santé et de l'éducation pour promouvoir une évolution des **normes sociales et le renforcement du cadre légal** permettant d'infléchir substantiellement les inégalités de genre.

L'ambition de ce pilier I est que chaque personne puisse, sans distinctions dans les zones d'intervention et établissements visés, accéder à une offre de biens et de services essentiels pour :

- Une meilleure santé et éducation afin de donner des opportunités de développement personnel aux plus démunis ;
- Une redistribution des ressources de l'Etat - volet protection sociale ;
- Une protection face aux chocs économiques liés aux dépenses en santé et en éducation de base ;
- Stimuler un esprit de solidarité, non seulement au sein des familles et des communautés, mais aussi une solidarité assurée au niveau de l'Etat ;
- Augmenter l'autonomie des jeunes filles et des femmes dans les choix de vie qu'elles feront en leur permettant d'avoir le droit de suivre une scolarité complète de qualité ;
- Une équité et une égalité dans l'accès et la jouissance des droits y afférents.

3.3 Leviers de changement - Volet Santé

- La **qualité des soins** dans les zones ciblées vise d'une part **un impact à l'échelle locale** pour les patients des districts et le renforcement d'un savoir-faire et un modèle d'organisation des services de soins qui pourront servir pour le pays d'autre part (à travers des stages et des modules de formation). Se concentrer uniquement sur des résultats au niveau des districts sanitaires reste limité en termes de durabilité de l'objectif général du pilier.
- Ainsi, pour que le ministère de la Santé puisse organiser **une sécurité sociale en santé au niveau national**, la mise à **échelle du FBR** dans d'autres districts sanitaires et **son évolution vers une assurance maladie pour le secteur informel** servira comme modèle à intégrer dans un dispositif étatique
- Les autorités et les structures sanitaires aux niveaux district, régional et national seront renforcées dans leur mission régaliennne pour réunir les conditions qui rationalisent le secteur et mieux gérer le système de santé.

3.3.1 Axe stratégique 1 - Santé : Soins de santé et protection sociale en santé : une stratégie d'ensemble

L'appui à l'offre de soins se décline selon le système pyramidal du pays en soutenant les soins de santé primaire au niveau des districts sanitaires (les centres de santé et les hôpitaux de district) avec une attention soutenue pour certains d'entre eux. Le paquet de soins de base s'est vu récemment intégrer des 'soins de spécialités' difficiles à intégrer de par leur complexité et nouveauté et qui seront également accompagnés. Quelques activités au troisième niveau de l'offre de soins (hôpitaux régionaux) seront ciblées en ce compris pour l'assurance maladie.

Une bonne organisation des services dépend d'une gouvernance efficace à travers une Equipe cadre de district (ECD) fonctionnelle, aidée par, entre autres, la **digitalisation et la maintenance**, deux domaines dans lesquels la coopération belge a déjà investi significativement et fait ses preuves.

La protection sociale en santé se décline à travers **l'assurance maladie** (AM) qui devrait couvrir la majorité de la population à travers des cotisations et une subvention complémentaire de l'Etat, une **assistance sociale** établie pour que l'Etat assure 100% de la cotisation pour une part significative de la population qui n'arrive pas à cotiser et la **protection des droits** du patient par l'instauration de compétences et de procédures au niveau de l'assurance maladie. Par rapport à l'assistance sociale, le ministère reconnaît de couches de population qui rentrent dans une politique de gratuité et réfléchi encore à comment identifier la population indigente et comment financer leurs soins. Un groupe de travail a été créé il y a plusieurs années au niveau du ministère de la santé, mais en incluant également le ministère de la protection sociale (récemment sous la même autorité dirigeante que le ministère de la santé) et le ministère de finance, pour réfléchir autour de cette protection sociale en santé avec au centre. Un modèle global a été proposé mais sa traduction sur le terrain n'a jamais eu lieu. L'intention politique de créer l'INAM est une première démarche du gouvernement pour avancer dans la problématique.

La création d'une assurance maladie pour le secteur informel s'inscrit dans une tendance mondiale et surtout (ouest) africaine de s'engager dans une logique de protection sociale en santé pour créer un système de financement unique pour l'offre de soins qui intégrera toutes les initiatives ponctuelles de gratuité ou de protection sociale du passé pour cibler davantage de familles pauvres afin de les protéger contre les dépenses intempestives. Avec la Mauritanie, le Niger est parmi les premiers pays à avoir l'ambition d'opter pour un service d'assurance publique à tous les niveaux de l'organisation administrative du pays.

3.3.2 Axe stratégique 2 - Santé : Appui au renforcement de la gouvernance du secteur de la santé

La bonne gouvernance permet de travailler à sa régulation en tenant compte de la complexité des processus et de leur agencement pour améliorer en continue la qualité, la sécurité et l'efficacité des services. De la sorte, la gouvernance est indissociablement liée à des instruments de mesure de la performance pour améliorer le système de santé et rendre des comptes.

Le portefeuille travaillera sur les différentes composantes de la performance **institutionnelle** (qui fait référence au plus haut niveau de fonctionnement des institutions sociales et politiques) ; **organisationnelle** (ministère de la Santé, les directions régionales (DRSP), les équipes cadre de district (ECD), les préfectures et sous-préfectures, les communes) et de **gestion transparente et efficace** grâce notamment à plusieurs domaines de digitalisation qui seront diffusés.

Une attention particulière sera accordée à la gouvernance de la protection sociale en santé en accompagnant le ministère de la Santé dans **le déploiement de la stratégie de la couverture sanitaire universelle**.

3.4 Leviers de changement - Volet Education

Pour agir sur les inégalités à l'égard des femmes au Niger, il est nécessaire de soutenir la scolarisation des **filles et des garçons** jusqu'à la fin du secondaire principalement **en milieu rural**. Pour cela, Enabel travaille sur les facteurs incitants que sont **l'accès inclusif, le maintien et la qualité de la scolarisation de tous les enfants, filles et garçons**.

Les **principes sous-jacents aux leviers de changement** pour garantir une intervention durable :

- Les facteurs qui influencent l'abandon scolaire et plus particulièrement des filles, sont multiples (institutionnels, sociaux, économiques et culturels) et requièrent **une approche intégrée localement** et de **façon participative** ;
- Le **principe d'inclusion** suppose que pour augmenter la scolarisation des filles, il est nécessaire de viser tous les enfants, filles et garçons au risque d'être contre-productif en premier lieu à l'égard des filles.
- Il faut agir sur **l'environnement social** pour un changement et donc partir des acteurs autour des jeunes filles (acteurs gouvernementaux mais aussi les familles et les communautés) tout en gardant en mémoire les droits humains, et plus spécifiquement ceux des filles et des femmes.
- La **faible qualité de l'enseignement** au Niger démotive la scolarisation des enfants au Niger. Il s'agit donc de participer à l'amélioration de cette qualité (formation enseignants, matériel pédagogique, e-éducation, gestion des établissements scolaires).
- **La gouvernance** impliquant activement les communautés locales est centrale pour pérenniser les innovations.

Deux axes d'intervention sont privilégiés en partant d'une **approche intégrée innovante expérimentée avec succès** dans l'intervention Sarraounia/SCOFI (2016-2019) :

3.4.1 Axe stratégique 1 - Education : pilotage de l'approche intégrée

Le pilotage d'une approche intégrée au sein de la région de Dosso (départements de Dosso et Gaya) se fera en appui à **une trentaine de collèges choisis sur base de leur fragilité** (entre autres le nombre de jeunes filles abandonnant leurs études et nombre de mariages précoces).

La valorisation de l'enseignement se fera à travers la participation active des communautés dans l'amélioration des conditions d'accueil (infrastructures et équipements) et le choix d'activités novatrices (voyages d'étude, compétition avec prix, théâtre Niger participatif, construction de cases d'études, e-éducation, etc). La capitalisation de l'approche intégrée sera formalisée au niveau local et ensuite intégrée dans les mécanismes de recherche/action et d'appui au niveau institutionnel.

3.4.2 Axe stratégique 2 - Education : appui institutionnel

Le **deuxième axe stratégique du volet Education** est plus **institutionnel au niveau national**. Il se concentrera, en lien avec le dialogue sectoriel Etat-PTF sur la gouvernance du secteur de l'Education selon des mécanismes de performances institutionnelles, organisationnelles et de gestion transparente. Un accent sera mis sur l'égalité de genre au niveau des responsables aux différents niveaux (national, régional, départemental, communal et établissements scolaires).

3.5 Approche multisectorielle de la SDR

3.5.1 Cohérence avec l'approche santé

Les interventions du portefeuille vont se concentrer sur le renforcement **de la demande et l'utilisation des services** (réduction des barrières financières et socio-culturelles et accès à l'information) et **des compétences des prestataires de services** (intégration des indicateurs SDR dans le système du financement basé sur les résultats - FBR). La protection sociale couvrira des services qui répondent spécifiquement aux besoins des adolescents et des jeunes.

L'intégration de la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre (VBG) dans la stratégie va dépendre du développement des centres de services intégrés pour les victimes/survivantes au sein des structures de santé.

3.5.2 Cohérence avec l'approche éducation

Des actions **d'information et de sensibilisation seront intégrées dans les appuis aux collèges** afin que les jeunes et leurs familles puissent connaître et défendre leurs SDR. Des collaborations seront mises en place avec les services de santé soutenus par le volet santé. Des collaborations seront aussi mises en place avec les acteurs intervenants sur ce sujet au niveau des communautés.

D'autre part, le volet éducation **s'alignera sur les stratégies concernant les VBG au sein des établissements scolaires ainsi que sur le chemin de l'école**. Tous les aspects d'appui aux écoles (accès, rétention, qualité des apprentissages et inclusion) auront une attention spécifique SDR.

3.5.3 Approche complémentaire Santé & Education au sein du Pilier I

La promotion et la protection de la SDR s'inscrivent dans une approche systémique qui part du cadre normatif existant afin de développer des modèles de services novateurs et mieux adaptés à la réalité spécifique des districts d'intervention. Des interventions sont en cours d'analyse pour l'établissement de différents modèles de services intégrés dans les hôpitaux de district, services de santé des adolescents / jeunes au travers d'une collaboration avancée entre les formations sanitaires et les institutions d'enseignement, le renforcement de la prise en charge médico-légale et psychosociale des victimes des VBG au sein des formations sanitaires et des établissements scolaires. Des collaborations avec les ONG spécialisées dans le domaine et agences UN mandatées pour la coordination interministérielle⁵ sont prévues pour appuyer le processus. L'intégration des espaces de dialogue multi-acteurs qui regroupent l'ensemble de détenteurs des droits et des porteurs d'obligations relatifs à la problématique de la SDR sera soutenue par le programme.

3.6 Acteurs clés

TYPES	SANTE	EDUCATION
Population/ Communauté Redevabilité de l'Etat et vecteur ou frein au changement social)	Participation communautaire déjà présente (programme en cours) et qui sera d'autant plus importante dans le cadre du déploiement de l'assurance maladie (AM) Pistes de collaboration avec la société civile locale	Familles, leaders communautaires et associations (femmes, clubs de santé scolaire etc.) pour agir sur l'environnement social des filles et des garçons (inégalités de genre, dévalorisation de la scolarisation pour la fille, mariage précoce au détriment de leurs études)

⁵ Ministère de la santé, de l'éducation primaire et secondaire et de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant.

<p>Etat central-déconcentré-décentralisé qui régule et organise les services et a rôle majeur pour ancrer les innovations dans le système</p>	<p>Le ministère de la Santé en ce compris ses structures décentralisées. Le pilier sera ancré en grande partie au niveau central avec comme enjeu majeur le soutien de la création d'une institution nationale d'assurance maladie pour pérenniser les acquis de l'AM. En ce qui concerne la SDSR, un ancrage à la Direction Générale de la Santé de la Reproduction (DGSR) est fortement recommandé.</p>	<p>La Direction Scolarisation des filles, Enseignement Secondaire (ancrage SNAEFFFF et harmonisation avec le Fonds Commun Secteur d'Education).</p> <p>Le staff des établissements scolaires et le Comité de Gestion d'école) comme ancrage clé</p>
--	---	---

3.7 Groupes cibles prioritaires et zones d'intervention

Pour garantir les acquis des précédents programmes dans **le domaine de la santé**, les districts sanitaires (DS) de Gotheye (région Tillabéri) et de Gaya (région de Dosso) sont maintenus comme zones d'intervention prioritaires. Ces districts couvrent une population de 600.000 personnes.

Le ministère est fort demandeur d'élargir la zone d'intervention au niveau de toute la région de Dosso. Cette demande sera analysée lors de l'élaboration du portefeuille avec comme premier scénario un district additionnel (Dioundiou).

<p>Bénéficiaires directs</p>	<p>Les bénéficiaires intermédiaires sont le personnel de soins estimé à 150 par district dans les zones d'intervention, un groupe qui sera élargi au personnel de soins dans le reste du pays, dès que les districts sanitaires de référence seront prêts à servir comme terrain de stage des acteurs d'autres districts.</p> <p>Le ministère de la santé et ses niveaux de décision déconcentrés (DRSP et ECD) dans les zones d'intervention.</p> <p>Les autorités coutumières et les élus locaux</p>
<p>Bénéficiaires indirects</p>	<p>Les acteurs du système de soins de santé et les structures sanitaires</p>
<p>Bénéficiaires finaux</p>	<p>Les populations des districts sanitaires dont les couches les plus démunies (en majorité les femmes et les enfants pour le volet SDSR). Les adolescent(e)s sont ciblé(e)s pour la SDSR. A ce stade, il est estimé que le programme pourrait atteindre 20% d'adhésion de la population. La population qui serait couverte par l'assurance maladie est estimée à 86.400 personnes.</p>

Le volet Education, pour des raisons d'efficacité et d'efficience, cible prioritairement la région de Dosso où le volet santé est ancré et plus particulièrement **environ 30 collèges** dans les départements ruraux de Dosso et de Gaya.

<p>Bénéficiaires directs</p>	<p>Les filles et garçons de l'enseignement général spécifiquement ceux dans les collèges soutenus, mais aussi ceux de fin de primaire et ceux qui poursuivent leur parcours d'étude après le collège.</p>
-------------------------------------	---

Bénéficiaires indirects	Les enseignants et les directions des établissements scolaires Les responsables de l'éducation nationale du niveau local et central Les familles et les communautés locales Les associations ('mères éducatrices') et organisations de la société civile
Bénéficiaires finaux	Les populations qui par l'éducation des nouvelles générations pourront accéder à un développement plus égalitaire et plus durable.

3.8 Alliances stratégiques

3.8.1 Volet Santé

3.8.1.1 Team Belgium

Les ONGs belges Médecins du Monde (MmM) et Plan International sont actifs dans la prise en charge des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre.

3.8.1.2 Les Partenaires Techniques et Financiers

Les PTF majeurs du secteur de la santé et qui pourront contribuer à la pérennité des initiatives innovantes pour le soutien et l'efficacité du secteur de la Coopération belge sont repris ci-dessous.

Un Fonds commun (FC) en santé, fonctionnel depuis plus d'une décennie (GAVI, coopération espagnole, Banque Mondiale) finance le système de santé dans sa globalité pour maintenir sa performance, en complément de l'Etat et des projets, tels que les interventions de Enabel.

L'Union Européenne n'intervient pas directement dans le secteur de la santé, sauf pour le projet Team Europe 'Lutte contre la COVID-19' cofinancé par le Grand-Duché de Luxembourg, mais elle donne une aide budgétaire générale au Pays qui doit montrer sa performance entre autres pour le secteur de la santé.

La stratégie de la Banque Mondiale (BM) se concentre sur le financement basé sur les résultats (focus sur la santé de la reproduction) et finance plusieurs projets dans le secteur.

KfW est actif dans la gratuité des soins pour les accouchements assistés par du personnel qualifié et finance un grand projet de financement basé sur les résultats à Tillabéri. La KfW s'est montrée très intéressée par l'assurance maladie pour le secteur informel et la transition possible entre le FBR et cette protection sociale en santé.

Pour les organisations multilatérales, l'OMS qui est en appui technique et stratégique au niveau central a marqué son intérêt dans des approches décentralisées et multi-acteurs pour la SAJ (Programme Illimin) et la prise en charge des VBG (Programme Spotlight). Le FNUAP et l'OMS se sont montrés intéressés par rapport à la protection sociale en santé. Le FNUAP intervient également dans le domaine SDSR.

L'Agence Française de Développement (AFD), Expertise France et la Mairie de Paris sont actifs dans le domaine de la couverture sanitaire universelle, SDSR et la SAJ (Programme JADES). Elles ont été un moteur important pour l'initiative de création de l'INAM.

Les **Pays-Bas** ont le renforcement de la SDSR comme priorité de leur coopération et sont en train d'explorer la possibilité de participer dans le Fonds Commun pour la santé.

En tant que **chef adjoint de file dans le secteur de Santé, Team Belgium** ambitionne la **conciliation de positions** entre les différents PTF pour convenir d'un modèle et d'une démarche pour rendre opérationnel l'Institut National de l'Assistance Médicale, sur la base des expériences réussies dont le FBR/ AMU.

3.8.2 Volet Education

Au sein de Team Belgium, Plan International au niveau de Dosso travaillera en complémentarité pour la protection communautaire, l'éducation des enfants VBG et le renforcement des capacités des jeunes. Des collaborations ponctuelles (formation des enseignants en matière d'éducation inclusive) se feront autour d'outils avec Humanity & Inclusion.

Au sein des **Team Europe Initiatives** le Team Europe Initiative 2 - #nigergenerationsfutures (voir plus haut) permettrait des collaborations dans le domaine de l'Enseignement général et de la scolarisation des filles et garçons.

Le Fonds Commun Sectoriel de l'Éducation (FCSE), créé en 2017 implique la Coopération Suisse, Coopération Norvégienne, Coopération Luxembourgeoise à travers l'Agence LuxDev, l'AFD, UNICEF et le Partenariat Mondial pour l'Education (PME/GPE). L'AFD⁶ en est le coordinateur (2021). Les principes sous-tendant le **FCSE** sont l'alignement sur les procédures de l'Etat, le financement d'activités d'envergure nationale qui se répètent chaque année, le renforcement des capacités nationales et la complémentarité avec les financements de l'Etat. La possibilité de travailler à travers le Fonds sera étudié lors de l'élaboration du portefeuille.

L'Union Européenne (UE) assure avec **Unicef** le rôle de chef de file des **PTF** du secteur de l'éducation. Il donne une aide budgétaire générale au Niger qui doit montrer sa performance entre autres pour le secteur de l'éducation. Les **appuis spécifiques de l'UE sont aussi utiles pour la révision d'outils et l'introduction d'innovations** (cartes scolaires, annuaires statistiques, système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), réforme curriculaire, modèle d'orientation scolaire).

La Banque Mondiale (BM) donne un appui aux ministères des Finances et de la Fonction Publique ce qui a un impact indirect sur le secteur de l'éducation aussi. La BM finance également un projet qui pourrait appuyer notre volet. Il s'agit de NIGER-LIRE (*Learning Improvement for Results*, démarré en 2021 pour 6 ans) pour l'amélioration de la qualité des conditions d'enseignement et d'apprentissage au sein de l'enseignement primaire et secondaire.

L'Unesco est identifiée également comme partenaire stratégique pour sa part active dans le **renforcement des capacités des acteurs** gouvernementaux du secteur de l'éducation. Il porte la mise en œuvre du programme régional (Burkina, Mauritanie, Mali, Niger, Tchad) G5 Sahel qui cible la gouvernance et la formation initiale et continue des enseignants.

Les projets d'appui à **l'élaboration de la carte scolaire soutenu** par la **GIZ** en partenariat avec la **KfW** seront exploités (région de Tillabéri).

LUXDEV sera associé avec son expérience dans les projets d'appui au Programme national de Formation et d'Insertion professionnelle.

La Suisse donne un appui au renforcement des capacités avec un focus sur le dialogue entre les PTF et l'Etat, les services déconcentrés et décentralisés en complémentarité avec le FCSE.

⁶ Outre ce mandat l'AFD appuie la structuration et le développement de l'Enseignement supérieur.

3.9 Conditions opérationnelles

Une analyse plus approfondie **des risques et hypothèses** critiques sera faite au moment de l'élaboration du portefeuille pour entre autres nourrir les *baselines* des interventions. Seuls quelques éléments clés de risque sont cités :

- **La faible gouvernance** au sein des secteurs d'intervention est un enjeu clé pour la durabilité du portefeuille. Les activités centrées sur la gouvernance, le renforcement des capacités des acteurs locaux, permet d'agir sur cette dimension de fragilité au niveau des zones d'intervention.
- Le travail sous **forme d'intervention pilote et d'innovation** peut potentiellement impacter la durabilité des interventions. Enabel mitige ce risque d'une part en se concentrant sur des projets qui ont démontré leur valeur et en les pérennisant lors de leur mise à échelle. Ce risque sera également mitigé au travers des dialogues techniques et stratégiques entre PTF.
- **Le niveau d'analphabétisme et de décrochage scolaire précoce** (en particulier pour les filles en milieu rural) est très élevé dans les zones d'intervention. Les interventions ont le potentiel d'agir sur ce risque. A côté du système éducatif de base (primaire, voire secondaire), elles peuvent également prendre en compte les groupes vulnérables que constituent les jeunes et femmes analphabètes ou peu éduqués dans une perspective d'entrepreneuriat et d'activités génératrices de revenus. Il existe sur cette dimension de fragilité des synergies possibles entre les piliers I et II. Dans une perspective d'approche basée sur les droits humains, la fragilité au niveau de l'éducation des populations constitue un défi majeur en termes de sensibilisation et d'information sur les droits.
- **Les risques de discrimination et de situation de non droit sont élevés**, dans l'accès aux soins et à l'éducation en particulier pour les femmes et les filles et requiert une analyse de politique économique et de sensibilité au conflit pour bien identifier les mécanismes sous-jacents (prévu au stade de la formulation du portefeuille).
- La faiblesse structuration de la **société civile locale a un impact sur la gouvernance des deux secteurs**. Un travail d'identification sera nécessaire au moment de la formulation. Conformément aux principes de l'approche basée sur les droits humain, des activités de renforcement des capacités des associations locales, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables pourraient être intégrées au portefeuille.
- La résistance **aux changements de comportement** liée à des normes socio-culturelles peut entraîner un blocage des porteurs d'obligations pour réaliser les changements et /ou entraîner **stigma et rejet** qui pourrait s'avérer être désastreux pour les bénéficiaires et provoquer davantage de méfiance entre détenteurs de droits et porteurs d'obligation. L'élaboration du programme va veiller à se munir d'outils inclusifs (analyse des risques, matrice de suivi, étude genre) pour identifier les possibles goulots en amont et durant la mise en œuvre.

L'ancrage institutionnel dont les institutions publiques au niveau central et décentralisé et les autres parties prenantes citées ci-dessus, sera à définir plus en détails lors de l'élaboration du portefeuille.

4. Pilier II : Développement agropastoral – Entrepreneuriat - Emploi

4.1 Analyse du contexte

La croissance démographique, la récurrence des catastrophes d'origine naturelle, l'insécurité provoquant des déplacements de populations sont autant de contraintes sous-jacentes aux secteurs d'intervention du pilier II.

4.1.1 Un taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition élevé

La majorité de la population du Niger qui vit en milieu rural (85%) et pratique l'agriculture et/ou l'élevage avec une faible productivité, vit en deçà du seuil de pauvreté. De plus avec la moitié de la population qui souffre d'insécurité alimentaire (Enquête Vulnérabilité chronique CC/SAP 2019), les chaînes de valeur alimentaire doivent contribuer à augmenter les revenus, la sécurité alimentaire et l'accès à des produits alimentaires de qualité.

4.1.2 Un secteur de l'élevage reconnu pour sa contribution économique (13% du PIB)

L'élevage, pratiqué par 80% des ménages, constitue une source importante de revenus et joue également un rôle majeur dans la nutrition à travers la consommation des produits d'origine animale et ses produits dérivés. Avec une population croissante, la demande locale et régionale augmente considérablement. De plus, le secteur constitue un pourvoyeur de recettes pour l'État et les collectivités et se place au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agrosylvo-pastoraux (77% en 2017⁷).

L'élevage des petits ruminants et celui de la volaille est en général l'apanage **des femmes et des jeunes**. Les femmes jouent également un rôle important dans la transformation et vente de lait et ses produits dérivés. La **faible productivité** peut considérablement être améliorée à travers une meilleure santé, alimentation et des meilleures pratiques de gestion des animaux combinée à l'accès à des ressources pastorales et à de l'alimentation pour le bétail.

Cependant, les services de qualité de santé animale et d'appui/conseil, y inclus pour la transformation et la commercialisation restent faible. La nouvelle stratégie de conseil agricole, coordonnée par la nouvelle Agence de Promotion de conseil agricole devrait améliorer la situation.

4.1.3 Un environnement peu incitatif

Les **politiques en faveur de la sécurité alimentaire et de l'élevage sont peu effectives** par manque de capacité. Les réglementations, normes et fiscalité sont peu incitatives pour des produits locaux. La faible compétitivité des filières est liée à la faible organisation des acteurs, et un système de contrôle de qualité sanitaire déficitaire. Les **infrastructures et équipements** et leur gestion (pour la production, la transformation ou les marchés) restent mineurs. Dans le secteur **de la finance rurale**, la réforme majeure du FISAN (Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle), connaît depuis peu son véritable envol. Les institutions de microfinance (IMF) souffrent de faiblesses (faible culture de l'épargne, ressources financières inadaptées).

Par ailleurs, le manque de garantie (pour obtenir un crédit agricole) des populations rurales, l'absence d'éducation financière et les réticences culturelles face au crédit ne sont pas incitatifs. Peu d'entreprises privées nationales ou étrangères sont présentes au Niger.

D'autre part, le secteur informel reste fort développé. La culture d'entreprise peu développée et le manque de compétitivité affectent la participation du pays au commerce international. Le coût

⁷ Statistiques du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage -2017.

des affaires reste élevé au Niger (conditions géographiques, faible capital humain). Des politiques nationales font toutefois de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi décent des priorités notamment pour l'entrepreneuriat des femmes.

4.1.4 Continuité et acquis des projets Enabel

La coopération belge a une longue expérience dans le secteur de l'élevage et à ce titre est reconnu comme partenaire clé par son ministère de tutelle et les PTF concernés lui réservant le rôle de chef de file depuis déjà de nombreuses années. **L'évaluation à mi-parcours du PRADEL (mars 2020)**, le Programme d'Appui au Développement de l'Élevage 2017-2022, a démontré que les bases pour la structuration d'un **nombre de chaînes de valeur** (lait et produits laitiers, volaille/œufs et bétail/ viande) sont présentes. Ceci a **constitué une réelle innovation** pour les acteurs et dans le milieu concerné, et une première mise en œuvre d'ampleur significative de cette vision pour le secteur de l'élevage. Les difficultés intrinsèques au secteur dont l'hétérogénéité de la population cible, l'approche progressive et le choix des filières promotion importante de la situation des femmes et des jeunes, sécurité alimentaire, revenus), les nouveaux dynamiques instaurés entre acteurs, et le choix en matière géographique (bassins de production) pour **éviter la dispersion sont salués**. Par contre, la pertinence de l'échelle de temps au regard des ambitions de transformation du tissu économique des activités d'élevage dans un contexte difficile est questionnée. La recommandation est faite de travailler en différentes phases en mettant l'accent sur la suite du PRADEL : validation des modèles techniques et économiques pilotés, dans leur environnement, et de les étendre dans un prochain programme sur base des acquis.

Les **Plans Nationaux de Développement de Filières (PNDF)** : lait et produits laitiers, volaille/œufs et bétail/ viande), élaborés avec l'appui du PRADEL, avec une vision sur le long terme (2020-2035) et une mise en œuvre prévue **en 3 phases** (lancement des filières->vitesse de croisière->consolidation) nécessiteront un accompagnement dans leur mise en œuvre.

4.1.5 Le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes

Le chômage élevé des jeunes est un problème crucial dans un contexte où cette tranche de population est majoritaire : environ 70 % de la population a moins de 25 ans, 1 jeune sur 5 n'a pas d'emploi ni ne suit un cursus éducatif ou une formation. Au-delà des conséquences économiques, les jeunes deviennent des sujets à risque face à l'enrôlement dans des groupes armés non étatiques et la migration irrégulière. Le développement du secteur privé, en ce compris l'entrepreneuriat des jeunes, est nécessaire pour diversifier l'économie nigérienne et plus globalement pour soutenir la croissance inclusive (par la création d'emplois décents).

4.1.6 Les inégalités

L'Indice d'inégalité de genre (PNUD) prenant aussi en considération l'activité économique classe le Niger au 154^e rang sur 162 pays en 2018. La participation des femmes à l'économie du pays est entravée par divers contraintes dont : l'accès limité aux ressources productives, aux services et aux marchés, le faible capital humain, etc. Les femmes entrepreneures sont actives dans des secteurs à faible investissement financier. L'entrepreneuriat de subsistance est ainsi la norme hormis pour les rares d'entre elles qui deviennent des modèles. Or, des économies caractérisées par des niveaux élevés d'activité entrepreneuriale des femmes résistent mieux aux crises financières et connaissent moins fréquemment des ralentissements économiques (Cuberes et Teignier 2014 ; Fetsch, Jackson et Wiens 2015 ; Lewis et al. 2014 ; Woetzel et al 2015). Le faible statut social des femmes a également un impact négatif sur leur état nutritionnel (PAM, 2020).

4.1.7 Formation professionnelle

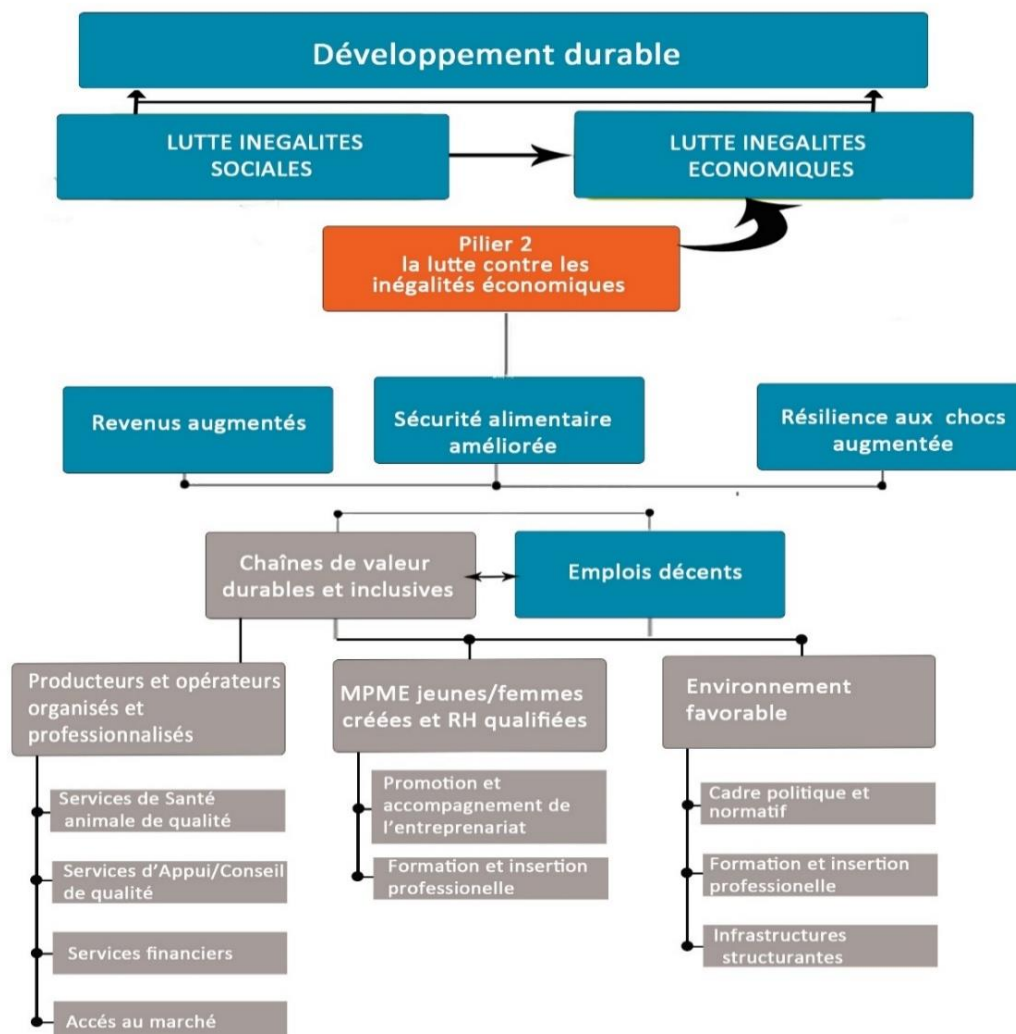
En soutenant la professionnalisation des chaînes de valeur, des nouveaux besoins et métiers apparaissent tout au long de la chaîne, de la production à la commercialisation. Cependant,

l'offre de formations manque en qualité et en pertinence par rapport aux besoins et en diversification pour créer de l'innovation. L'organisation de la **formation professionnelle non formelle agricole** (ce qui est à différencier de l'enseignement technique et professionnel) pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés vivant en milieu rural offre des possibilités d'apprentissage de métiers largement basés sur les aspects pratiques (par les Centres Formation Métiers (CFM), Sites Intégrés de Formation Agricole (SIFA), au Service National de Participation (SNP) et sur les sites de formation agricole communautaires).

4.2 Objectifs et ambitions

La population au Niger, parvient à la sécurité alimentaire, à une résilience renforcée et à une augmentation de ses revenus grâce au développement durable des chaînes de valeur dans l'agriculture et l'élevage, à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois pour les jeunes.

OS 4: Des chaînes de valeur ciblées (produits laitiers, volaille/œufs bétail/viande) deviennent plus inclusives, durables et compétitives et créent des emplois décents et durables pour les jeunes et les femmes dans les régions de Dosso et Tahoua.



Inscrire le développement de chaînes de valeur dans un cadre global de système alimentaire durable permet d'agir sur ces multiples défis interdépendants. Ce développement vise d'une part à produire des aliments **de qualité et accessible** qui répondent aux besoins des populations au Niger, tout en respectant **l'environnement** et en diminuant la vulnérabilité des producteurs face au changement climatique.

D'autre part, il agira sur la **stabilité et l'amélioration des revenus** (producteurs et entrepreneurs) et la **création d'emplois décents et attractifs** pour des jeunes filles et garçons et des femmes, pour ainsi réduire les inégalités entre les acteurs impliqués dans la chaîne.

Le PRADEL qui vise à renforcer la sécurité alimentaire, la résilience et les revenus des populations liés à un élevage familial jette les bases d'une structuration des chaînes de valeur (CDV). Ces derniers nécessitent un appui en tenant compte de phases spécifiques de développement (cf. plans nationaux, évaluations mi-parcours) avec une vision long terme. Les mêmes chaînes de valeur priorisées par le PRADEL sont ciblées dans la stratégie sur base de leur impact potentiel sur la sécurité alimentaire, les revenus et la résilience des populations, en particulier des jeunes et des femmes. La coopération belge au Niger a clairement une **plus-value sur ces filières** de par sa longue expérience, les bons partenariats avec les acteurs clés, et sa réputation dans le secteur. Avec des moyens limités et la volonté de travailler de manière structurante sur les défis principaux de chaque chaîne de valeur, il est important de se concentrer tant sur le choix des chaînes de valeur que sur la zone géographique pour avoir un impact durable.

4.3 Leviers de changement

4.3.1 Axe stratégique 1 - Elevage : Accès à des services de qualité pour les acteurs des chaînes de valeur

Les services prioritaires sont les **services de santé animale**, les **services d'appui /conseil de qualité y compris lé-conseil**, **l'accès au financement**, en ce compris les IMF's et autres offres de services financiers (innovation et digitalisation). Enfin, la mise en lien des acteurs des différents maillons des chaînes de valeur et l'accès à l'information est capital pour **l'accès au marché**.

4.3.2 Axe stratégique 2 - Elevage : La promotion de l'entrepreneuriat, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes

Les domaines priorisés sont :

- Le **soutien au lancement des jeunes et des femmes** dans l'entrepreneuriat ;
- Une offre **de formation pour les jeunes et les femmes** dans le domaine de l'élevage et les métiers porteurs liés tenant compte des besoins des jeunes et des femmes en milieu rural déscolarisés et non scolarisés ;
- **L'écosystème entrepreneurial en lien avec le secteur rural / l'élevage** qui sera soutenu. Ces domaines seront appréhendés en analysant les contraintes spécifiques d'accès et de participation équitable des jeunes filles et des femmes.

4.3.3 Axe stratégique 3 Elevage : Le soutien à un environnement favorable aux systèmes alimentaires durables

Ce volet est nécessaire pour que les chaînes de valeur deviennent plus compétitives et contribuent à la résilience et la sécurité alimentaire locale. Les axes privilégiés sont :

La révision du cadre politique et normatif du ministère de l'Élevage pour le rendre plus favorable au développement des chaînes de valeur durables et des produits locaux. Un dispositif efficace de contrôle de sécurité sanitaire et **un mécanisme de compensation élargi et plus performant en cas de crises sanitaires** deviennent indispensables pour protéger les acteurs de la chaîne et les consommateurs.

Le renforcement des capacités organisationnelles des interprofessions et des Organisations Paysannes, pour mieux défendre leurs droits, assurer le développement inclusif des filières, et influencer les politiques publiques.

Les capacités des acteurs publics seront appuyées avec un focus sur les services déconcentrés et décentralisés pour jouer leur rôle de pilotage.

Des infrastructures structurantes sont visées au niveau des régions pour faciliter la transformation, la logistique et la mise sur le marché des produits. Les modes de gestion de ces infrastructures doivent assurer un accès équitable à l'utilisation de ces infrastructures.

4.3.4 La complémentarité avec le portefeuille climat

L'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et pastorales en soutien aux filières du pilier II, essentiel pour la production au sein des chaînes de valeur est prévu au sein du portefeuille climat (thématiques complémentaires et mêmes zones géographiques). Plus spécifiquement, il est proposé d'intervenir sur les axes suivants :

- la restauration des terres dégradées et gestion durable des terres agropastorales ;
- la gouvernance foncière et la prévention des conflits ruraux ;
- la promotion de systèmes agro-pastoraux durables et résilients face au changement climatique.

Dans le cadre de l'axe 3, **d'autres filières (agricoles, piscicoles, forestiers) peuvent** être considérées et peuvent bénéficier des approches et instruments déjà mis en place par le PRADEL et le Pilier II du portefeuille pays.

4.4 Acteurs clés

Etat central et décentralisé et leurs agences	-Le Haut-Secrétariat de l'Initiative3N, avec le FISAN, Fonds National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. -Les ministères de l'Élevage (en charge du développement des chaînes de valeur de l'élevage) -Les autres ministères techniques : Agriculture, Commerce, entrepreneuriat des jeunes, formation professionnelle, promotion de la femme -Les collectivités locales et les conseils régionaux
Organisations professionnelles	-Le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) avec les Chambres Régionales d'Agriculture (CRAs) et la Chambre de commerce et d'industrie du Niger (CCIN) -Les OPEL et leurs faitières (CAPAN) -Les Interprofessions filières (IP ait, aviculture, BVCP)
Le secteur privé	-Les opérateurs économiques au sein des chaînes de valeur : la plupart de ces opérateurs sont des producteurs familiaux, transformateurs, commerçants à petite échelle, avec quelques PME industrielles -Les institutions financières

	-Les services privés aux producteurs et aux entreprises (services vétérinaires, services d'appui/conseil agricole, fourniture d'intrants, les incubateurs et services d'accompagnement à l'entrepreneuriat, les bureaux d'étude...)
PTF	-Majorité : soutien macro au développement rural/ agricole -Minorité : soutien spécifique au secteur de l'élevage
ONGs (inter)nationales	-Longue présence ; opèrent également comme prestataires de services pour les PTF (Karkara, VSF, Oxfam, Caritas, SNV...)

4.5 Groupes cibles prioritaires et zones d'intervention

En recherchant l'impact et pour éviter la dispersion géographique, le programme propose d'intervenir dans 2 régions, dans un nombre de bassins de production et départements liés aux différentes filières (bétail-viande, lait et aviculture) à Dosso et Tahoua, déjà identifiés dans le cadre du PRADEL. Des bassins de production additionnels peuvent être identifiés lors de l'élaboration du portefeuille surtout pour la complémentarité et la synergie avec certains acteurs belges dont VSF-B et OXFAM engagés dans certaines filières dont le lait équitable. Le choix géographique est essentiellement basé sur le critère de la concentration avec des atouts d'efficacité et de capacité organisationnelle.

Plus de 1400 exploitations familiales / entrepreneurs sont accompagnés dans le cadre du PRADEL. En fonction de leur niveau de développement (autonome, émergent, embryonnaire), ils seront consolidés dans le nouveau programme, et il est **estimé de manière indicative qu'au moins 1500 nouveaux bénéficiaires y seront ajoutés**. Le nombre d'emplois consolidés dans le cadre du PRADEL est estimé à **7300 et de 8.000 à 10.000 emplois** créés et consolidés seront prévus pour le prochain programme.

Bénéficiaires directs	-Les producteurs et productrices à petite et moyenne échelle dans le secteur de l'élevage et leurs organisations -Les petites et moyennes entreprises actives au sein des maillons des chaînes de valeur -Les jeunes filles et garçons et les femmes, formés et (futurs) travailleurs ou employés au sein des fermes ou PME -Les jeunes créateurs/créatrices d'entreprises dans le secteur de l'élevage
Bénéficiaires intermédiaires	-Les fournisseurs de services publics et privés (services de santé animale, services de conseil agricole/élevage, les institutions financières rurales, les fournisseurs d'intrants et d'alimentation, les incubateurs et conseillers privés en entrepreneuriat, les centres de formation) -Le ministère en charge de l'élevage, avec ses services déconcentrés -Les Interprofessions Lait ; Aviculture ; et Bétail, Viande, Cuir et Peaux
Bénéficiaires finaux	-Les populations en améliorant leur accès à une nourriture de qualité -Les éleveurs et les entreprises actives dans le domaine de l'élevage au Niger qui bénéficieront d'un environnement plus favorable pour le développement de leurs activités

4.6 Alliances stratégiques

4.6.1 Team Belgium

Des partenariats ont déjà été conclus avec **VSF-Belgique** (les services vétérinaires de proximité) et **Oxfam Belgique** (promotion du lait local et le pilotage d'une marque de lait équitable) en collaboration avec **la coopérative belge Fairecoop**. Il est prévu de continuer à travailler en étroite collaboration avec les ONGs belges sur la promotion et développement de la filière de lait

local et le lait équitable pour créer du travail décent, sur le renforcement des services vétérinaires et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Le programme peut s'appuyer sur l'expertise des ONGs pour rendre des programmes plus inclusifs et travailler sur **le thème du travail décent**. Des complémentarités et collaborations seront aussi recherchées avec ARES et les universités belges, pour les dimensions de **recherche/innovation**.

Pour travailler sur l'**innovation technique**, ainsi que sur le dispositif de sécurité sanitaire des aliments, plusieurs accords de coopération (**ACC**) avec des institutions belges (**VITO, ILVO, AFSCA, ...**) peuvent être mis en valeur.

Des collaborations avec l'**entreprise AviNiger, l'entreprise dans laquelle Bio-Invest investit sous forme de prêts**, active entre autres, dans la fabrication de l'aliment volaille et bétail sont également déjà en cours et seront poursuivies.

4.6.2 Team Europe

Enabel démarre avec 2 autres interventions dans le secteur de l'élevage pour l'UE, le **REPO** – Résilience Pastorale en l'Ouest du Niger, et le projet **PRISMA**- Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest dans le cadre de DESIRA, en collaboration avec LuxDev et AECID. Ces 2 interventions sont très complémentaires au nouveau programme de coopération et des synergies seront développées.

Des synergies et collaborations seront prévues avec des interventions entre autres de l'AFD, de la GIZ et de LuxDev dans les secteurs de l'élevage, du développement rural, de la formation professionnelle et du développement de l'entrepreneuriat. Une contribution de la coopération belge aux Team Europe Initiatives sera recherchée dans ces domaines.

4.6.3 Partenaires Techniques et Financiers (autres)

On peut citer plusieurs programmes de la **Banque Mondiale** : **PRAPS II** sur le pastoralisme, le **PASEC** sur l'Agriculture climato-intelligente, le **REDISSE** sur le système régional de surveillance de maladies et le **PIMELAN** – le Projet Intégré de Modernisation de l'Élevage et de l'Agriculture au Niger, avec lesquels des coordinations et complémentarités sont déjà en cours et/ou seront recherchés.

4.7 Conditions opérationnelles

Une analyse plus approfondie des risques et hypothèses critiques sera faite au moment de l'élaboration du portefeuille pour entre autres nourrir les *baselines* des interventions. Nous nous limitons donc ici à ne mentionner que quelques éléments clés de risque :

- **Le climat des affaires au Niger** est nécessaire pour porter le développement des entreprises. Divers aspects des interventions à venir en tiennent compte directement et indirectement. Des propositions de réformes dans l'entrepreneuriat et autres conditions nécessaires (fiscalité, lourdeur administratives défavorable aux jeunes entreprises, ...) seront discutés entre Enabel et les parties prenantes concernées (Etat, organisations professionnelles et PTFs). La **valorisation des produits locaux** est prévue avec le partenariat avec Oxfam. Pour les IMF des études poussées sont prévues pour garantir une durabilité des interventions et envisager des innovations afin que ces derniers soient plus inclusifs et durables.
- **Le développement des filières dépend de facteurs externes** difficilement maîtrisables (prix mondiaux, stratégies des pays producteurs, catastrophes naturelles). Des mesures de mitigation sont prévues en renforçant les capacités de certains acteurs à être

informé et à faire du plaidoyer auprès de l'Etat entre autres pour des mesures normatives en cas de pertes.

- Le travail en « niche » sous **forme d'intervention pilote** peut potentiellement impacter la durabilité des interventions. Enabel mitige ce risque d'une part en se concentrant sur des niches qui ont démontré leur valeur et en les pérennisant lors de leur mise à échelle (approche en 3 phases de développement). Ce risque sera également mitigé au travers des dialogues techniques et stratégiques entre PTF.
- **L'ancrage institutionnel et la structuration du dialogue politique** seront à définir plus précisément lors de l'élaboration du portefeuille et dépendent des parties prenantes citées et des bénéficiaires cités plus haut (Etat, acteurs privés, ...)
- **L'élevage et l'agriculture sont les piliers fondamentaux** des stratégies de nutrition dans les zones d'intervention et plus généralement au Niger. Le travail envisagé sur la productivité et les chaînes de valeurs visent à agir sur cette fragilité. L'accès à la terre, aux ressources, aux financements soulève de nombreuses difficultés pour les groupes cibles et vulnérables pour des raisons de normes sociales d'une part et de relations de domination économique et politique d'autre part. Une analyse de politique économique et de sensibilité au conflit sera nécessaire.
- **La gouvernance, actuellement faible, des secteurs économiques, de pilotage stratégique des chaînes de valeur** est un enjeu clé pour la durabilité des interventions. Pour le pilier II, des activités centrées **sur la gouvernance du secteur**, le renforcement des capacités des acteurs locaux, notamment aux différents maillons des chaînes de valeurs, pourraient agir sur cette dimension de fragilité au niveau des zones d'intervention.
- Concernant la **participation des femmes au marché du travail** (Ratio femmes/hommes), une attention particulière au genre et aux groupes de femmes et filles sera faite dès la formulation de la stratégie et de la sélection des groupes bénéficiaires.
- Le marché du travail dans les zones d'intervention étant largement informel soulève des risques pour les interventions en matière de sécurité sociale. La priorité donnée au travail décent devrait mitiger ce volet.
- Les risques **de discrimination et de situation de non droit** sont élevés, dans l'accès aux ressources et aux financements, ce qui soulève de nombreuses difficultés pour les groupes cibles et les populations vulnérables. Une analyse de politique économique et de sensibilité au conflit est nécessaire au stade de la formulation du portefeuille.

L'ancrage institutionnel dont les institutions publiques au niveau central et décentralisé et les autres parties prenantes citées ci-dessus, sera à définir plus en détails lors de l'élaboration du portefeuille.

5. Approche Pilote Paix-Sécurité-Développement

5.1 Analyse du contexte

Mené depuis peu par un nouvel exécutif et un nouveau président démocratiquement élu, le Niger est confronté à la crise sécuritaire sahélienne et à d'importants défis humanitaires et de développement. La présence des **groupes extrémistes violents** installés aux zones frontalières

fragilisent également la cohésion des communautés. Cette insécurité et l'absence (quasi-) totale de l'État dans ces zones, les conflits pour l'accès aux ressources naturelles et le manque d'accès aux services de base **affaiblissent la confiance des citoyens dans l'Etat** et freinent le **développement durable** du pays.

Malgré les efforts des pays sahéliens et des partenaires régionaux et internationaux, la détérioration continue de la situation sécuritaire et **le contexte de conflit asymétrique** dans la région démontrent la nécessité d'une réponse qui ne soit pas **uniquement sécuritaire, mais aussi et surtout globale et coordonnée**.

La **faiblesse de l'Etat dans des zones fragiles** comme Torodi favorise l'émergence de zones de non-droit. Laissées sans attention, elles pourraient favoriser l'augmentation des déplacements de populations, les atteintes aux droits humains où devenir des terroirs d'appui au terrorisme global. Une dynamique positive ne saurait donc s'enclencher sans des fondamentaux solides en termes de gouvernance inclusive, de sécurité, de justice et de protection des droits humains, d'anticipation des crises et chocs et de redevabilité mutuelle avec les autorités locales.

Pour endiguer cette spirale négative, il est important de renforcer les institutions démocratiques, de mieux anticiper les crises et de structurer une réponse autour du **nexus sécurité - développement** dans les zones fragilisées, tout en créant **les conditions d'un environnement favorable à la levée de l'état d'urgence et à la création d'activités économiques** par le retour effectif de l'Etat. En ce sens, la participation citoyenne dans la priorisation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques est importante.

Cette approche est de nature à améliorer **le contrat social entre les citoyens et les autorités publiques**. Il est important d'appuyer les autorités décentralisées, afin d'améliorer la délivrance de services sociaux de qualité dans les secteurs décentralisés et de services administratifs essentiels.

5.2 Objectifs et ambitions

Un **projet local multidimensionnel** a été identifié **dans le département de Torodi**. Il comporte une synergie d'actions de la **Défense belge et de la Coopération bilatérale** selon les mandats respectifs de chacun.

L'objectif global pourrait s'articuler comme suit : **la population de la région de Torodi bénéficie d'un environnement stabilisé, d'une cohésion sociale renforcée et d'un meilleur accès aux services publics de base**.

Pour ce faire l'approche privilégiée est le renforcement **des droits fondamentaux**.

La **complémentarité d'actions entre les acteurs belges** de la Défense et de la Coopération au développement se décline comme suit :

- **La Défense belge** œuvrerait à l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens par l'amélioration de capacité des Forces armées nigériennes dans la zone ;
- **La coopération bilatérale belge** pourrait contribuer - en lien avec les piliers I & II et le portefeuille climat- au **renforcement des capacités des structures de l'Etat** actuellement présentes dans le département dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, de la mise à l'emploi des femmes et des jeunes ainsi dans le secteur agricole.

Vu **le caractère innovant de l'approche et la nécessité de s'aligner sur des priorités locales encore à identifier**, il est possible qu'il faille également travailler ponctuellement sur

d'autres secteurs interdépendants pour maximaliser les résultats attendus. Le cas échéant, ceci pourra se faire en mobilisant d'autres partenaires financiers.

5.3 Leviers de changement

S'il ne peut y avoir de développement sans sécurité, il est également impossible d'envisager une sécurité durable sans développement économique et social. Par conséquent, toute politique de défense et de sécurité serait vaine si elle n'était pas accompagnée de programmes permettant de dynamiser l'économie et de renforcer la confiance des populations en leurs structures étatiques.

L'approche basée sur les droits humains essentielle pour l'entièreté du portefeuille Niger, est ici déclinée à travers l'appui aux fondements de l'Etat de droit : **la sécurité physique et matérielle des personnes et des biens, la sécurité administrative** (Enabel en lien avec les piliers I et II) et **la sécurité juridique**⁸ (Enabel en lien avec le portefeuille climat).

Vu la volonté explicite des autorités de l'Etat d'assurer leur mission, tant la Défense belge qu'Enabel pourraient contribuer à rendre ces trois variantes de la sécurité effectives pour le rétablissement du **contrat social entre l'Etat et la population**.

5.4 Acteurs clés

Les autorités locales	Préfecture Torodi et différents services déconcentrés de l'Etat (Santé, Agriculture, Elevage, Justice, Police, Gendarmerie, ...)
Les autorités communales	Pour les compétences décentralisées, la cohésion sociale et la restauration de la confiance avec les citoyens. Les plans de développement communaux pourront servir de référence pour accompagner le redéploiement des services publics de base.
Les autorités traditionnelles	La chefferie traditionnelle très structurée sera un acteur important pour la cohésion sociale et la gestion des conflits. L'autorité religieuse est très sollicitée dans la résolution des conflits et la régulation de la vie.

5.5 Groupes cibles prioritaires et zone d'intervention

Bénéficiaires directs	Les autorités locales du département de Torodi
Bénéficiaires indirects/ finaux	Les populations du département de Torodi estimée à environ 250,000 habitants répartis entre les deux communes du département (Torodi et Makalondi), y compris les personnes en mobilité qui s'y trouvent.

5.6 Alliances stratégiques

Le projet offre de nombreuses perspectives de synergies qui pourront être explorées dans un esprit d'approche globale. Au niveau belge, par exemple, des collaborations seront étudiées avec les ACNG des piliers I & II et les ONGs qui ont un double mandat humanitaire et développement (en particulier VSF, MDM et Plan International) et celles spécialisées dans la prévention des conflits (SfCG, IPIS). Des synergies pourront également être explorées dans le domaine de la médiation ou de la prévention des conflits.

Au niveau international (Coalition pour le Sahel) et européen (EUCAP Sahel Niger) : l'esprit du projet est aligné entre autres fortement avec la nouvelle Stratégie Sahel de l'UE et le P3S, et des

⁸ 80 % du contentieux judiciaire de Torodi relève des matières champêtres (le foncier entre agriculteurs entre eux et entre agriculteurs et éleveurs)

possibilités de (co)financements ou de coopération pourraient se présenter, notamment dans le cadre du TEI #GouvernancePaixDroits : De la Capitale au village, un Etat au service des citoyens.

5.7 Conditions opérationnelles

Tout en faisant partie du processus de programmation du portefeuille 2022-2026, le projet nécessite encore un travail d’instruction sur base du développement des piliers I et II, et des priorités identifiées par les autorités nigériennes et avec la défense belge. Le planning pourrait être légèrement différé par rapport aux autres composantes du portefeuille afin d’organiser des études conjointes et complémentaires visant à confirmer l’engagement d’Enabel et de la Défense belge :

- **un mapping des acteurs** et des relations entre **ces acteurs et groupes** (lead Enabel) ;
- **une analyse des plans et priorités de développement locaux** et des **conditions de stabilité**, toujours en lien avec les priorités identifiées, notamment les 2 piliers explicités dans la Lettre d’Instruction (*faiblesses locales alimentant l’instabilité et l’insécurité*) (lead Enabel) ;
- **une analyse des paramètres de sécurité** (lead défense belge) ;
- **une étude sur la perception du projet par les populations locales** (lead défense belge).

6. Modalités d’aide et de mise en œuvre

Tenant compte des orientations fixées par la Lettre d’Instruction, la modalité d’aide envisagée est **l’approche projet-programme**, avec une utilisation éventuelle d’instruments nationaux quand cela s’avère pertinent et que les garanties sur la performance et la bonne gestion de ces instruments sont jugées suffisantes.

Ainsi, dans le cadre du volet Education (pilier I), il pourra être envisagé, de soutenir le Fonds commun du secteur de l’éducation (FCSE) qui appuie la mise en œuvre du Programme sectoriel de l’éducation et de la formation (2014-2024).

Pour l’ensemble des piliers, l’application des instruments ou mécanismes innovateurs et/ou alternatifs sera privilégiée là où l’opportunité se présente.

Le portefeuille sera **mis en œuvre sous la responsabilité d’Enabel** dans une **logique de partenariat** avec les autorités nationales et locales concernées.

D’autres acteurs de la sphère (para-)publique, de la société civile et du secteur privé seront également étroitement impliqués dans l’exécution.

En plus de la **mise en œuvre directe** par ses équipes d’intervention et l’apport en expertise sous différentes formes, Enabel, selon le cadre législatif et réglementaire applicable :

- peut sous-traiter des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs économiques via des **marchés publics** ;
- peut recourir à l’octroi de **subsides** au niveau des piliers du portefeuille pour lesquels des organismes publics ou privés ont des mandats ou compétences spécifiques ;
- peut recourir aux actions et/ou à l’expertise d’entités publiques, de droit public belge ou européen, à travers des **accords de coopération** (« Coopération horizontale non-institutionnalisée ») au niveau des volets (cohérence, voir plus haut) du portefeuille pour lesquels ces entités présentent un avantage comparatif important ;

- peut recourir aux **conventions de coopération** avec des organismes onusiens au niveau des volets du portefeuille pour lesquels ils ont des mandats ou compétences spécifiques.
- Tenant compte du contexte multi-acteurs, du ciblage géographique et de l’ancrage des piliers du portefeuille, un **dispositif organisationnel** équilibré sera mis en place pour la gestion globale des opérations et des partenariats établis et la mobilisation efficace des expertises diverses en appui à l’ensemble des parties prenantes. Outre la mobilisation d’équipes spécifiques à chaque pilier du portefeuille, des dispositifs de **coordination opérationnelle et de mutualisation** de ressources seront mis en œuvre.
- Dans un contexte d’insécurité croissante, des dispositions opérationnelles adaptées seront prises (plus forte mobilisation des acteurs locaux, gestion et monitoring à distance...) afin d’assurer au mieux la sécurité des personnes et des biens ainsi que l’organisation, la mise en œuvre et le suivi des opérations.
- Un **dispositif de pilotage et d’orientation stratégique** impliquant les principales structures nationales concernées, ainsi que d’autres parties prenantes pertinentes au niveau local sera décrit dans le portefeuille et mis en place. Ce dispositif comprendra :
 - un comité de pilotage pour le portefeuille entier (CMPC, Comité Mixte Paritaire de Concertation), qui veille à sa cohérence stratégique globale, apprécie son état d’avancement et qui prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal réglementaire (Convention Spécifique) ;
 - un comité de pilotage pour chaque pilier/intervention, composé des différents partenaires stratégiques concernés (ministères, agences, représentants du secteur privé et de la société civile), qui assure le pilotage et le suivi stratégique des interventions du pilier.

Le document de portefeuille définira également les attributions et la composition des **Comités Techniques** qui seront mis en place afin d’assurer le pilotage et suivi technique de chaque intervention.

Un **dispositif de monitoring** et de **capitalisation/apprentissage** sera défini par Enabel au cours de la mise en œuvre du portefeuille et complété par des revues et audits externes réguliers, tantôt au niveau des piliers individuels tantôt au niveau du programme dans sa globalité. L’ambition est de pouvoir agréger et suivre des indicateurs à l’échelle du portefeuille à des fins d’apprentissage, de redevabilité et de pilotage stratégique.

Enfin, le portefeuille sera formulé et exécuté selon les grands **principes de partenariat, de collaboration, de transparence et de partage mutuel d’information** avec l’ensemble des partenaires locaux et nationaux.

7. Obligations respectives et engagements mutuels

Les obligations et responsabilités mutuelles des parties nigérienne et belge découlent de **la Convention Générale datant de 2003 et des dispositions définies dans la Convention Spécifique** qui régira le Programme.

En lien avec ces modalités précises qui seront déterminées lors du processus d’élaboration du portefeuille, il est important que la partie nigérienne :

- désigne un ministère/entité publique comme entité responsable pour le suivi du portefeuille Pays Niger 2022-2026 (le cas échéant le MAEC Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération) ;
- accepte la présence des représentants des différents partenaires proposés par la partie belge ;

- reconnaît l'importance de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ;
- respecte les clauses des MOU convenus entre les bailleurs des fonds relatifs aux *per diems*, incitations et primes (cf. personnel des acteurs publics) ;
- confirme dans le cadre des échanges lors de l'élaboration du portefeuille Pays Niger 2022-2026 ses engagements par rapport à son effectif de personnel, ses ressources financières et matérielles ainsi qu'aux différents engagements sous responsabilité des autorités nigériennes qui seront spécifiés dans le document de portefeuille et/ou la convention spécifique ;
- s'engage à fournir en temps voulu les données liées aux indicateurs retenus de son cadre national.

8. Mécanismes de modification de la stratégie

Se référant à l'article 8 §4 du contrat de gestion, le poste et la représentation d'Enabel procéderont annuellement conjointement à un examen de la stratégie pays, tenant compte des priorités du pays partenaire. Au cas où cet examen donnera lieu à une modification (i) du cadre de résultats avec les objectifs généraux, les objectifs spécifiques et le cas échéant les indicateurs au niveau impact, (ii) des groupes cibles prioritaires, (iii) des modalités d'aide et de mise en œuvre retenues, ou (iv) des conditions opérationnelles à respecter, **la stratégie sera modifiée selon la procédure décrite dans le contrat de gestion pour élaborer une (nouvelle) stratégie pays.**

Dans le cas où une modification des priorités générales et les objectifs généraux à atteindre ou du niveau de risque acceptable est proposée, la Lettre d'Instruction devra être modifiée selon la procédure décrite dans le contrat de gestion pour élaborer une (nouvelle) lettre d'Instruction.

L'examen de la stratégie de ce nouveau programme Niger-Belgique sera basé sur :

- Le rapport annuel sur la mise en œuvre du portefeuille pays élaboré par la représentation d'Enabel. Ce rapport, destiné au poste et au conseil d'administration d'Enabel, comprend au moins un aperçu :
 - (i) de la pertinence de la stratégie initiale ;
 - (ii) de l'état des lieux de la réalisation des objectifs et des résultats des interventions ;
 - (iii) des modifications au sein du portefeuille pays ;
 - (iv) de l'exécution budgétaire ;
 - (v) des principaux problèmes, risques et opportunités.

Le rapport annuel fera éventuellement des propositions de révision de la stratégie pays. Ces propositions seront discutées dans l'organe de concertation stratégique institué par la convention spécifique (Comité Mixte Paritaire de Concertation) ;

- Les revues à mi-parcours des différents piliers ou interventions du programme ;
- Les documents de référence les plus récents avec les priorités du pays partenaire.

9. Annexes

9.1 Acronymes et abréviations

ABDH Approche basée sur les droits humains

ACC	Analyse contextuelle commune
ACNG	Acteur de coopération non gouvernementale
AECID	Agence espagnole de coopération et de développement international
AFSCA	Agence alimentaire
AICS	Agence italienne pour la coopération au développement
AFD	Agence française de développement
AM	Assurance Maladie
AVINIGER	Entreprise avicole
AMU	Assurance maladie universelle
BEPC	Brevet d'Etude Premier Cycle
BM	Banque mondiale
BVCP	Filière bétail, viande, cuirs et peaux
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales du Niger
CCAFS	Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security
CC/SAP	Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce
CFM	Centre Formation Métiers
CGIAR	Groupe consultatif international pour la recherche agricole
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
COGES	Comité de Gestion
COVID	Corona(virus) Disease 19, SARS-COV2
CSC	Cadre Stratégique Commun
CMPC	Comité Mixte Paritaire de Concertation
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSI	Centre de Santé Intégré
CUS	Couverture Universelle Santé
DS	District Sanitaire
D4D	Digital For Development
DG	Direction Générale (Commission européenne)
DG DEVCO	/Directorat General DEVCO (actuellement INTPA, DG for International Partnerships)
INTPA	
DRSP	Direction Régionale Santé Publique
DUE	Délégation de l'Union européenne
ECD	Equipe Cadre de District
Enabel	Agence belge de Développement
EEAS	European External Action Service
EIGS	État islamique dans le Grand Sahara
EUCAP Sahel	Mission civile dans le cadre de sa Politique de Sécurité et Défense Commune
EFPT	Enseignement et Formation Professionnelle et Technique
EST	Expertise Sectorielle et Thématique
FAFPCA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage
FBR	Financement Basé sur les Résultats
FC	Fonds commun
FDS	Forces De Sécurité
FISAN	Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
FGF	Fistule Génitale Féminine
FPI	Foreign Policy Instruments
FFU	Fonds Fiduciaire de l'Union Européenne
FRAME	Fragility Resilience Assessment Management Exercise
FCSE	Fonds commun du secteur de l'éducation
FSI	Forces de Sécurité Intérieure
FOSA	Formations Sanitaires
GANE	Groupes Armés Non Etatiques
GAVI	Alliance mondiale pour la vaccination et l'immunisation
GEIC	Groupe économique intégré de collaboration
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HD	Hôpital de district
ILVO	Instituut voor Landbouw-, Visserij- en Voedingsonderzoek
IMF	Institut de Micro-Finance
INAM	Institut National d'Assistance Médicale
IcSP	Instrument contributing to Stability and Peace
IP	InterProfession

IPIS	International Peace Information Service
KFW	KFW Development Bank
MdM	Médecins du Monde
MGF	Mutilations génitales féminines
MOU	Memorandum of Understanding
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut national de la statistique
IRC	Projet Interventions dans le Renforcement des Capacités
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et d'Elevage
MSP	Ministère de la santé publique
MTR	Mid Term Review/Evaluation à mi-parcours
NDICI	Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument
NEET	Neither in Employment nor in education or training
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONN	Operation New Nero
OPEL	Organisation d'Eleveurs
P3S	Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel
PM	Portfolio Manager
PARSS	Projet d'appui au renforcement du système de santé
PASS	Programme d'appui au Système de Santé
PRISMA	Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux en Afrique de l'Ouest
PSEF	Programme Sectoriel pour l'Education et la Formation
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PDES	Plan de développement économique et social
PDS	Plan de développement sanitaire
PSDC	Politique de Sécurité et Défense Commune
PIB	Produit Interne Brut
PF	Planning Familial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNS	Politique Nationale de Santé
PTF	Partenaire technique et financier
PRADEL	Programme d'appui au développement d'élevage
SAJ	Service de l'Aide à la Jeunesse
RECA	Réseau national des Chambres d'Agriculture
REPO	Résilience Pastorale à l'Ouest du Niger (projet)
RR	Représentante Résidente
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDSR (SRHR)	Santé et Droits Sexuels Reproductifs (Sexual & Reproductive Health and Rights)
SfCG	Search for Common Ground
SIFA	Sites Intégrés de Formation Agricole
SIT Sahel Lafia	Système d'information numérisé pour une transhumance apaisée au Sahel Central
SNAEFF	Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et la Formation des Filles et des Femmes
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SNCA	Système National de Conseil Agricole
SNP	Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques
SOSESTA	Soutien à la Sécurité et à la Stabilité au Niger
SVPP	Services Vétérinaires Privés de Proximité
TEI	Team Europe Initiative
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise
VITO	Vlaams Instituut voor Technologische Ontwikkeling
VSF	Vétérinaires Sans Frontières

9.2 Indicateurs d'impact

PILIER I : La population au Niger bénéficie d'une protection sociale grâce à un accès inclusif à des services sociaux de base de qualité dans les domaines de l'enseignement et des soins de santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs.		
ODD 3 : Vie saine et promotion bien-être		ODD 4 Education de qualité
+ODD Transversaux : 5 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes ; 10 : réduire les inégalités et 16 : sociétés justes, pacifiques et inclusives		
CIBLE 3.7 Accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative et d'éducation	CIBLE 3.8 Couverture sanitaire universelle	CIBLE 4.1 Enseignement primaire et secondaire, sur un pied d'égalité et de qualité
Indicateurs Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15-49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits avec des méthodes modernes Taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 10 à 14 ans ; âgées de 15-19 ans) pour 1.000 femmes de ce groupe d'âge	Indicateurs Nombre de consultations médicales par habitant et par an Couverture des services de santé essentiels Pourcentage de la population qui adhère à une assurance maladie pour le secteur informel.	Indicateurs Pourcentage d'enfants et de jeunes : (a) en 2e ou 3e année d'études ; (b) en fin de cycle primaire ; et (c) enfin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, désagrégé par sexe
OS 1 : Les districts sanitaires ciblés servent de districts modèles d'offre de soins pour le pays. OS2 : Le ministère de la Santé et de la Protection Sociale dispose d'un modèle assurantiel pour le secteur informel.		OS3 : L'accès inclusif, la rétention et la qualité des apprentissages, des jeunes filles et garçons sont renforcées dans le système de l'Education Nationale.
PILIER II : La population au Niger parvient à la sécurité alimentaire, à une résilience renforcée et à une augmentation de ses revenus grâce au développement durable des chaînes de valeur dans l'agriculture et l'élevage, à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois pour les jeunes.		
ODD 2 Eliminer la faim, sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable		ODD 8 Croissance économique, plein emploi productif et travail décent
+ODD Transversaux : 5 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes (cibles 5.5) ; 10 : réduire les inégalités (cibles 10.1,10.2) et 16 : sociétés justes, pacifiques et inclusives (cible 16.6)		
CIBLE 2.3 Productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires	CIBLE 2.4 Systèmes de production alimentaire	CIBLE 8.6 Réduction de la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
Indicateurs Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière Revenu moyen des petits producteurs agricoles, selon le sexe et la tranche d'âge	Indicateurs Proportion de la surface agricole consacrée à l'agriculture productive et durable	Indicateurs Proportion de jeunes (âgés de 18 à 35 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation (8.6.1) Nombre d'emplois (FTE) créés et maintenus (8.5.2.)
OS 4 : Des chaînes de valeur ciblées (produits laitiers, volaille/œufs bétail/viande) deviennent plus inclusives, durables et compétitives et créent des emplois décents et durables pour les jeunes et les femmes dans les régions de Dosso et Tahoua.		

9.3 Allocation budgétaire

Enabel fait une proposition d'allocation budgétaire avec des montants estimés sous forme de fourchette min/ max par pilier, et qui comprend l'expertise internationale. Une fourchette de réserve budgétaire est proposée. A ce stade, l'estimation budgétaire de la réserve sur le portefeuille est estimée entre 3 M€ et 5 M€.

Le budget prévu au sein de l'enveloppe bilatérale pourra être complété par d'autres canaux de financements.

Le budget pour les moyens généraux est inclus dans le montant global par pilier et sera détaillé à l'étape du portefeuille. Pour des thèmes transversaux tels que l'égalité de genre, il y aura une attention particulière aux actions spécifiques en termes de ressources humaines et du budget opérationnel.

Piliers et Objectifs Généraux (OG)	Budget (estimatif)		%
	Fourchette		
<p>Pilier I : promotion de la sécurité sociale et réduction des inégalités sociales</p> <p>OG : La population nigérienne bénéficie d'une protection sociale grâce à un accès inclusif à des services sociaux de base de qualité dans les domaines de l'enseignement et des soins de santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs.</p>	27 M min	28 M max	60%
<p>Pilier II : développement agropastoral et entrepreneuriat des jeunes</p> <p>OG : La population nigérienne parvient à la sécurité alimentaire, à une résilience renforcée et à une augmentation de ses revenus grâce au développement durable des chaînes de valeur dans l'agriculture et l'élevage, à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois pour les jeunes.</p>	18 M min	19 M max	40%
TOTAL piliers Portefeuille Pays	45 – 47 M €		
Réserve budgétaire, dont entre autres Projet Sécurité-Développement Torodi	3 M min	5 M max	6%-10%
TOTAL DU PORTEFEUILLE PAYS NIGER 2022-2026	50 M €		

9.4 Team Europe Initiatives



TeamEurope Initiative 1 - #GouvernancePaixDroits

- De la Capitale au village, un Etat au service des citoyens
- Contribuer au retour effectif de l'Etat dans les **zones fragiles en termes de sécurité**

Niveau central

- Déconcentration / décentralisation & Modernisation de l'Etat
- Anticipation et gestion de crises (Alimentaire, Nutritionnelles etc....)
- Ecosystèmes, biodiversité, changement climatique.
- Forces de Sécurité Intérieure.
- Renforcer la chaine pénale.
- Lutte contre la migration illégale, protection des déplacés.
- Appui Macro-économique

Dans les territoires

- Pôles sécurisés de stabilisation
- Appui aux services déconcentrés et aux autorités locales
- Investissement public / emploi (HIMO)
- Aménagement urbain sain et productif
- Services sociaux de qualité
- Chaine pénale sur les territoires
- Nexus Local
- Restauration des terres dégradées
- Protection de la biodiversité au sein des parcs naturels



TeamEurope Initiative 2 - #nigergenerationsfutures

- Emergence d'une économie inclusive et verte pour et avec les jeunes dans les zones moins fragiles en termes de sécurité

Niveau central

- Climat des Affaires
- Dialogue Publique/Privé, diplomatie commerciale
- Pilotage / gouvernance education et Enseignement technique et Professionnelle
- Genre
- Accès au Crédit, secteur bancaire, micro-crédit

Dans les territoires

- Essor pôles de développement et de croissance durable
- Urbanisation – smart, vert, digital...
- Incubateurs / accompagnement du secteur privé
- Education et Formation technique et Professionnelle
- Secteurs économiques porteurs ciblés : Chaines de Valeurs Agricoles, Filières éco-circulaires, énergie verte, éducation privée, construction, digital/NTIC, enseignement privé



9.5 Documents de référence

GENERAL

Stratégies & politiques nigériennes

Déclaration générale du Président de la République
Plan de Développement Economique et Sociale
Politique Nationale de Développement Social
Stratégie de Développement et de Réduction de La Pauvreté
Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
Politique Nationale de Genre
Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences basées sur le Genre
Programme national pour la promotion de leadership féminin
Stratégie nationale de l'autonomisation économique de la femme
Politiques Nigériennes- Stratégie 2.0.
Politique de Sécurité et Défense Commune (PSDC)

Stratégies & politiques belges

Note stratégique Approche Globale
Note stratégique DGD sur la fragilité
Note stratégique Agriculture et Sécurité alimentaire pour la Coopération belge au développement
Note stratégique sur le numérique au service du développement de la Coopération belge au Développement
Stratégie Genre Enabel
Stratégie Globale 2030 Enabel, y inclus la note de positionnement sur la fragilité
Cadre Stratégique Commun Travail Décent
Cadre Stratégique Commun Niger
FRAME <https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/incaf-network.htm>.
Etude Framelight Stratégie Niger

Stratégies & politiques mondiales, cadres internationaux

Objectif de Développement Durable

PILIER I

Volet Santé

Politique Nationale de Santé
Plan de Développement Sanitaire
Plan stratégique E-santé 2020-2023
Politique Nationale de Protection Sociale

Volet Education

Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et la Formation des Filles et des Femmes
Plan de Transition du Secteur Education-Formation (PTSEF) 2020-2022
Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation

PILIER II

Initiative 3N Cadre Stratégique - Plan d'action 2016-2020

Volet Chaînes de Valeur

Stratégie de Développement Durable de l'Elevage 2013-2035
Système National du Conseil Agricole
Stratégie de l'Amélioration génétique
Plans Nationaux de Développement Filières Lait/Aviculture

Volet Entrepreneuriat Formation Professionnelle

Stratégie Nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes
Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale

Stratégie Nationale de la Finance inclusive
Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation (PTSEF)
Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (2014-2024)
Les politiques et dispositifs de formation d'insertion professionnelle et de création d'emploi au Niger
Stratégie d'expansion de l'EFTP à l'horizon 2030

9.6 Glossaire Enabel

Global Challenges (GC) : défis mondiaux sur lesquels Enabel a choisi de se concentrer dans sa Stratégie 2030 (Mobilité humaine, Climat, Inégalités, Urbanisation, Paix et Sécurité). Chacun va disposer d'une macro-TOC.

Thème prioritaire : thème mis en avant par les autorités belges et du pays partenaire.

Thème transversal : défini dans la loi coopération belge : 1) genre et 2) environnement/climat

Pilier : composante d'un portefeuille pays

Axes stratégiques (building blocks/grandes composantes) : un 'tout d'actions' cohérent qui constituent les choix de positionnement d'Enabel au niveau stratégique (p.ex : investissements structurants, appuis financiers, appuis non-financiers, renforcement du cadre légal...)

TOC (Enabel) : c'est la théorie argumentée sur le comment (et le pourquoi) un (des) changement(s) pourrai(en)t se produire au fil du temps dans un domaine d'intervention (social) donné, compte tenu de l'influence jouée par le contexte, des caractéristiques des acteurs, de la preuve du processus de changement et des présuppositions sous-jacentes.